



© Photo: Karolina Samborska

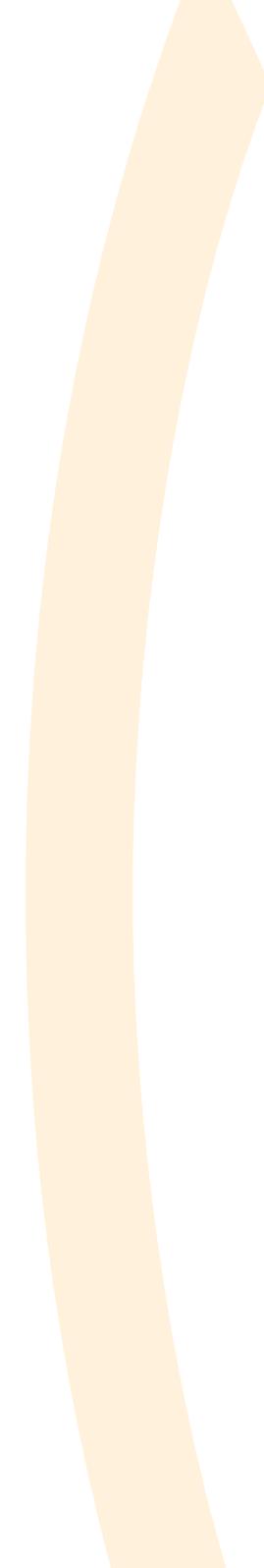
Bilan d'activité 2021



Afac
Agroforesteries

Le réseau pour l'arbre et la haie

Rapport d'activité 2021



Sommaire

EDITO - Le mot du président	4
I. LE RÉSEAU AFAC-AGROFORESTERIES	7
Une nouvelle structuration régionale et nationale du Réseau Afac	8
L'Afac-Agroforesteries devient ONVAR et entame une demande de reconnaissance d'utilité publique	10
Un conseil d'administration renouvelé et une équipe qui s'agrandit	11
II. LA PREMIÈRE ANNÉE DU FONDS POUR L'ARBRE	17
Un lancement médiatisé	18
Ici s'invente un mécénat collectif pour l'arbre et la haie	20
Une première programmation réussie	22
III. DES POLITIQUES PUBLIQUES STRUCTURANTES POUR L'AVENIR DE L'ARBRE CHAMPÊTRE	25
La mesure «Plantons des haies» impulse un nouvel élan national aux plantations	26
Des Paiements pour Service Environnementaux pour engager une politique nationale de gestion durable des haies	27
Une mobilisation constante de l'Afac-Agroforesteries pour défendre la place de l'arbre et la haie dans la prochaine PAC	30
L'agrément BCAE7 : accompagner la préservation des haies dans les territoires	32
IV. DYNAMISATION DES FILIÈRES DE QUALITÉ	35
Des outils et formations au service du développement de la filière ligneuse Végétal local	36
Déploiement national et outillage du Label Haie	38
V. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, ENSEIGNEMENT : GARANTIR L'AVENIR DE L'ARBRE	43
RESP'HAIES : renforcer les connaissances sur les haies	44
ENSEIGN'HAIES : un parcours d'apprentissage sur l'arbre et la haie pour l'enseignement agricole	46
Projet de Projet de recherche et développement BIOMASSE-CARBONE	48
VI. PROMOUVOIR ET OUTILLER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE	52
Des outils métiers à la géohaie	54
Concours Général Agricole Agroforesterie : une année de mobilisation et une remise de prix par le Ministre	60

Edito

Chers adhérents, chers partenaires et vous tous qui vous intéressez aux actions de l'Afac-Agroforesteries et êtes présents avec nous aujourd'hui.

En dépit des perturbations importantes causées par l'épidémie de COVID-19, des avancées majeures sont à saluer pour cette

année 2021, tant pour ce qui concerne notre vie associative que pour la cause commune que nous défendons ensemble : préserver et valoriser la haie et l'arbre champêtre en France.

Alors que les quinze premières années d'existence de notre association, créée en 2007, ont permis de faire émerger la thématique de l'arbre champêtre comme préoccupation centrale de l'action publique et de structurer une communauté professionnelle pour en porter le développement, l'accélération du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité nous

mettent en responsabilité de mettre en œuvre plus efficacement et plus vite les solutions que nous portons. Pour ce faire, il nous fallait adopter un fonctionnement adapté à un travail en réseau avec un nombre d'organismes adhérents ayant quadruplé depuis notre création, mais aussi de façon à renforcer les synergies entre échelon régional et national sur des thématiques nouvelles et complexes, telles que les politiques publiques de l'arbre et la haie. C'est pourquoi, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée en votant à la quasi-unanimité les évolutions de structuration et de gouvernance de notre association nationale lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2021. Tout en puisant dans l'histoire, les valeurs et la philosophie de notre association, ces évolutions statutaires constituent une forme de refondation du Réseau Afac. Elles permettent d'adapter nos règles de gouvernance et notre organisation à un fonctionnement en réseau articulant toutes les échelles d'action : locales, régionales et nationale. Grâce à ce nouveau fonctionnement de type fédératif, nous

sommes prêts à affronter ces défis en nous appuyant davantage sur le rôle majeur que vont jouer dans les prochaines années les Afac régionales et toutes les formes de structuration régionales des acteurs de l'arbre et la haie. Je remercie les présidentes et présidents de ces Afac régionales pour leur dynamisme et leur engagement, ainsi que les élus et membres de notre réseau qui investissent beaucoup de temps et d'énergie dans la préfiguration de nouvelles Afac régionales.

Ce développement de l'arbre que nous portons ensemble se nourrit d'une transversalité permanente entre l'action sur le terrain, le renforcement des connaissances et leur partage (formation, construction d'outils), le plaidoyer technique pour construire de bonnes politiques et la mobilisation pour faire connaître cette cause. Ce travail est désormais reconnu au plus haut niveau puisque l'Afac-Agroforesteries a obtenu récemment le statut d'ONVAR (Organisme national à vocation agricole et rurale) par le ministère de l'Agriculture pour son programme national de développement

agricole et rural 2022-2027. C'est une reconnaissance qui reflète à la fois la dimension nationale de notre association, notre volonté de travailler très étroitement avec les services du ministère de l'Agriculture pour appuyer la mise en œuvre du Plan de développement de l'agroforesterie et qui, en définitive, inscrit l'Afac-Agroforesteries dans le paysage des grands organismes tête de réseau de l'agriculture, aux côtés d'autres fédérations nationales très reconnues.

En parallèle de cette qualification en tant qu'ONVAR, nous avons également déposé en fin d'année 2021 une demande de reconnaissance d'utilité publique par décret en Conseil d'État. Reconnaissance ultime pour une association, l'obtention du statut d'association reconnue d'utilité publique (ARUP) sécuriserait l'association sur le volet fiscal du mécénat et apporterait une reconnaissance et une crédibilité forte de nos actions auprès de ses partenaires. Le dossier de demande que nous avons produit vise à démontrer notre caractère « d'utilité publique ». En effet, d'une part, le soutien conséquent et de longue durée apporté par nos mécènes et en particulier

la Fondation Yves Rocher (Fondation elle-même reconnue d'utilité publique), nous a permis de fonctionner minoritairement avec des subventions publiques, attestant ainsi d'une complémentarité avec l'État. Et d'autre part, notre accompagnement technique auprès des ministères pour la construction de politiques publiques assoit notre mission d'intérêt général et constitue l'opportunité d'obtenir un appui politique à notre démarche auprès de la Direction des finances publiques et du ministère de l'Intérieur.

Dans tous les domaines, l'Afac-Agroforesteries a poursuivi en 2021 son travail d'animation de réseau pour renforcer et partager les connaissances, outiller les professionnels de l'agroforesterie, guider l'action publique, aider à la mise en place de filières durables pour l'arbre et la haie : le bilan d'activité 2021 vous en donnera un aperçu détaillé et vous permettra aussi de constater que ces actions sont menées en collaboration avec un grand nombre d'organismes partenaires. Pour accompagner cette croissance de nos activités, l'équipe salariée de Afac-

Agroforesteries est passée en 2021 de sept à neuf salariés, dont sept à temps-plein. Cela reste une équipe à « taille humaine » avec une volonté de coopération forte avec l'échelon régional, mais c'est une progression importante pour nous, en rapport avec la multiplication des dossiers que nous traitons.

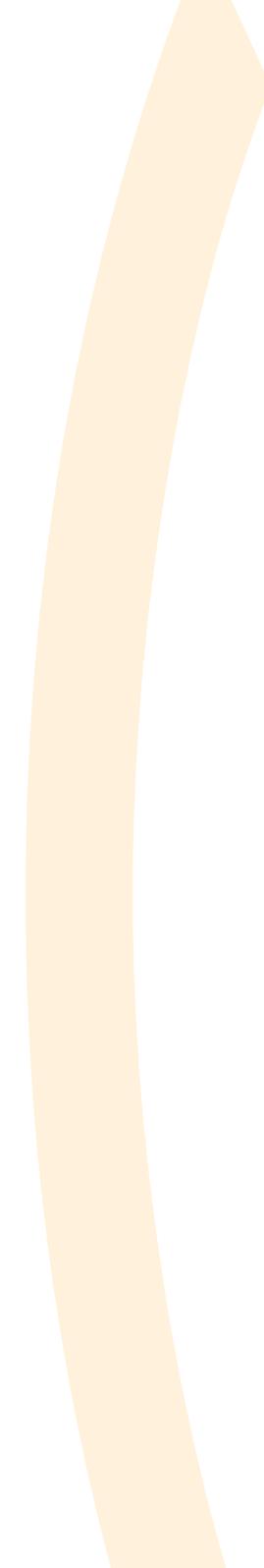
Outre les relations partenariales que nous entretenons avec les organisations de la plateforme Pour une autre PAC dont l'Afac-Agroforesteries est membre, nous avons finalisé en 2021 deux conventions cadre de partenariat, avec la Fédération nationale des chasseurs (FNC) d'une part et avec Chambres d'agriculture France (APCA) d'autre part, pour renforcer le déploiement conjoint des actions en faveur des haies, sur la base d'une ambition qualitative commune de développement de l'arbre et la haie dans les territoires. Nous espérons consolider ces démarches partenariales en 2022, en engageant un accord-cadre avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour affirmer la convergence des objectifs poursuivis entre les deux structures et pour reconnaître la cohérence de l'ensemble des

actions conduites par l'Afac-Agroforesteries et soutenues par l'Office.

Nous remercions le Fonds pour l'Arbre et tous les mécènes qui y sont engagés (la Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio, la Fondation Ecotone, Bjorg Bonnetterre et Compagnie, Olga (anciennement Triballat-Noyal), Maison du Monde Foundation, la Fondation Nature & Découvertes, la Fondation Lemarchand) qui assurent à l'Afac-Agroforesteries un soutien solide et durable autant en termes de financements privés conséquents qu'en termes de partenariat stratégique. En écho avec le changement d'échelle que nous vivons avec notre réseau et sa nécessaire structuration, au sein du Fonds pour l'Arbre s'invente le mécénat collectif, indispensable pour penser ensemble la manière de faire de la philanthropie environnementale de qualité, en croisant les enjeux de terrain, de massification et d'accélération de l'action. Nous remercions également la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH) qui nous apporte un soutien fonctionnel stabilisateur et nous met à disposition un bureau à Paris. Enfin, nous remercions également nos

partenaires publics que sont le Ministère de la transition écologique, Ministère de l'Agriculture, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'ADEME et l'Office français de la biodiversité pour leur soutien et les échanges très constructifs que nous avons pu avoir sur cette année 2021, pour faire avancer ensemble la cause de la haie.

Chacun et chacune a un rôle à jouer, depuis son territoire, sa commune, sa ferme, sa région, son agence, son service ou sa structure, pour créer un effet de seuil, de basculement, qui n'est plus si loin et qui nous permettra de développer l'arbre et la haie à hauteur des enjeux. Aussi, nous comptons sur vous pour poursuivre ou rejoindre, pendant encore longtemps, ce mouvement collectif pour l'arbre et la haie en France.





1.

Le réseau

Afac-Agroforesteries

Une nouvelle structuration régionale et nationale du Réseau Afac

Le 21 octobre 2021, les adhérents de l'Afac-Agroforesteries réunis en assemblée générale extraordinaire ont adopté **un ensemble de décisions très importantes pour préparer l'avenir du Réseau Afac.**

Ces décisions ont porté sur :

- un nouveau **projet associatif** commun à toutes les composantes du Réseau Afac,
- une nouvelle **structuration et gouvernance de type fédérative** pour mettre en œuvre ce projet.

Cette organisation s'est concrétisée par l'adoption de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur pour l'Afac-Agroforesteries, et par l'adoption de statuts types pour les Afac régionales. Suite à cette assemblée générale extraordinaire, des élections ont été organisées le 14 décembre 2021 pour élire les membres du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries, conformément aux nouveaux statuts. Il s'agissait d'un tournant important puisque l'ensemble des membres du conseil d'administration ont remis leur mandat et qu'un nouveau conseil d'administration a été réélu dans son intégralité.

QUELLES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ONT ÉTÉ APPORTÉES ?

- Ces changements statutaires ont permis de faire une place à **une représentation de chaque région** au sein du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries : qu'une Afac régionale soit ou non constituée, chaque région est représentée par un binôme de structure (titulaire et suppléant). A ces 13 sièges ouverts pour les régions, s'ajoutent 9 sièges « non régionalisés » qui permettent d'avoir une représentation des trois collèges (« arbre hors forêt » / « agriculture » / « environnement-développement territorial ») au sein du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries. Grâce à cet équilibre, les orientations de l'Afac-Agroforesteries s'appuient à la fois sur l'expertise et les besoins de chacune des régions d'une part, et de chacun des collèges d'autre part.
- Dans le nouveau mode de fonctionnement adopté, il a été décidé

de ne conserver que des personnes morales parmi les membres du Réseau Afac. Les personnes physiques qui étaient membres jusqu'en 2021 de l'Afac-Agroforesteries ou de ses associations régionales, peuvent continuer de soutenir et participer aux actions du Réseau Afac en tant que sympathisant. Contrairement aux membres adhérents, les sympathisants ne peuvent pas exercer de mandats électifs ou voter lors des assemblées générales.

- Ces évolutions ont aussi permis d'affirmer la dimension d'intérêt général de l'Afac-Agroforesteries et des Afac régionales, à travers son objet statutaire, par de nouveaux principes de gouvernance et par l'affirmation de l'ouverture de l'Afac-Agroforesteries et des Afac régionales à toutes les personnes agissant en faveur du développement de l'arbre et de la haie. Ce principe d'ouverture est fondamental ; il confirme que le Réseau Afac n'agit pas pour un cercle restreint de personne, ce qui serait contraire à l'intérêt général.

DES ÉVOLUTIONS QUI ÉTAIENT NÉCESSAIRES COMPTE TENU DE LA FORTE CROISSANCE DU RÉSEAU AFAC

Depuis 2007, l'Afac-Agroforesteries promeut, accompagne et met en œuvre **des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie partout en France** pour répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité, de résilience face à la crise climatique et de développement économique des territoires ruraux. Ce projet a été mené avec un réseau de femmes et d'hommes agissant, parfois depuis plus de 30 ans, au plus près du terrain pour **préserver, planter, renouveler et gérer durablement l'arbre hors-forêt**. Nourris de ces expériences professionnelles concrètes, l'Afac-Agroforesteries est devenu progressivement un réseau incontournable pour partager les connaissances, les outils, les pratiques.

Ces échanges ont permis au Réseau Afac de se développer : alors qu'il y avait **88 organisations adhérentes à l'Afac-**

Structuration régionale du réseau Afac-Agroforesteries

Agroforesteries en 2015, ce chiffre atteignait plus de 235 organisations fin 2021, soit l'équivalent de 1500 professionnels issus de l'agriculture, de l'environnement, du développement rural, de la recherche et de l'enseignement. Ce contexte de forte croissance du nombre d'adhérents a conduit le conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries à engager une réflexion pour **faire évoluer sa structuration**, en plaçant les Afac régionales au cœur de ce nouveau projet.

Pour garantir la cohésion du Réseau Afac en restant fidèles à nos valeurs et engagements, **un nouveau projet associatif a été rédigé. Ce projet associatif** est commun à toutes les composantes du Réseau Afac (associations régionales et tête de réseau national) ; il constitue la boussole du Réseau Afac et permet d'avancer à plusieurs structures dans la même direction tout en s'appuyant sur la diversité des approches de l'arbre hors-forêt et des contextes régionaux.

UN ÉLAN QUI SE TRADUIT CONCRÈTEMENT PAR LA PERSPECTIVE DE CRÉATION DE QUATRE FUTURES AFAC RÉGIONALES

Dans la continuité des quatre Afac régionales déjà créées (Occitanie, Pays de la Loire, Normandie, Hauts-de-France), les changements statutaires adoptés en 2021 ont permis de donner une impulsion à la création de quatre futures Afac régionales : en Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne, en Centre-Val de Loire et en Bourgogne-Franche Comté.

Des groupes de travail préfigurant ces futures Afac régionales ont été constitués afin de réfléchir aux objectifs, aux priorités stratégiques, à la gouvernance ou encore aux moyens d'action de chacun de ces futures Afac régionales. Amorcées en fin d'année 2021 ou au tout début de l'année 2022, ces réflexions sont amenées à se poursuivre jusqu'à la création de ces nouvelles Afac régionales.



-  Afac régionales déjà créées
-  Afac régionales en création + à l'étude

L'Afac-Agroforesteries devient ONVAR et entame une demande de reconnaissance d'utilité publique

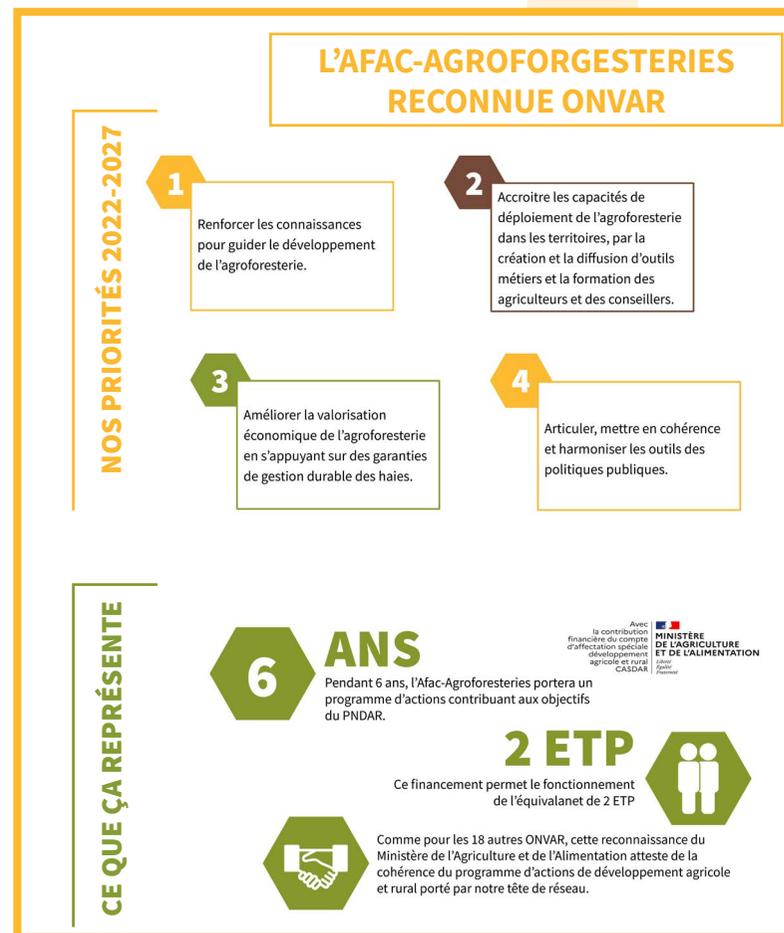
La diversité des structures rassemblées au sein de l'Afac-Agroforesteries et sa capacité à agir à toutes les échelles, de l'appui aux politiques publiques jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle sur le terrain, fait du **Réseau Afac un interlocuteur reconnu des institutions, œuvrant dans l'intérêt général.**

Parmi ces institutions, l'Afac-Agroforesteries travaille en étroite collaboration avec les services du Ministère de l'agriculture, que ce soit à travers la participation à des actions du Plan de développement de l'agroforesterie, à des projets de recherche et développement sur la haie comme le projet Resp'haies qui bénéficie du soutien financier du CASDAR, ou encore en participant aux instances de concertation sur la nouvelle PAC. Pour donner un caractère officiel à toutes ces actions que mène l'Afac-Agroforesteries en faveur du développement de l'arbre et la haie, son conseil d'administration a décidé de candidater en 2021 à l'appel à projet ONVAR pour la programmation 2022-2027. Les ONVAR (Organismes nationaux à vocation agricole et rurale) sont des associations

nationales – têtes de réseau, reconnues par le Ministère de l'Agriculture pour leurs actions en faveur du développement agricole et rural. Sur la base des démarches engagées en 2021, l'Afac-Agroforesteries a officiellement été reconnue ONVAR en 2022.

En parallèle, un dossier a été engagé en 2021 pour **demander la reconnaissance d'utilité publique (RUP) de notre association.** Les nouveaux statuts de l'Afac-Agroforesteries, son règlement intérieur, ainsi que les statuts types des associations régionales ont été adaptés à cet effet lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2021, au cours de laquelle les adhérents se sont exprimés en faveur de l'engagement de cette demande de reconnaissance d'utilité publique. Suite à cette décision, un travail très important a été conduit en fin d'année 2021 pour construire ce dossier de **demande de reconnaissance d'utilité publique** ; ce dossier se composant d'une présentation de l'association, de son fonctionnement et de son budget, ainsi que l'exposé des actions menées pour la haie et l'arbre hors forêt. Cette demande de reconnaissance d'utilité publique fait l'objet d'une instruction par

les services du Ministère de l'intérieur. Si elle aboutissait, cette reconnaissance forte de l'Etat apporterait à l'Afac-Agroforesteries un soutien non négligeable auprès de tous ses autres partenaires.



Un conseil d'administration renouvelé

Le 14 décembre 2021, le conseil d'administration suivant de l'Afac-Agroforesteries a été élu

13 SIÈGES POUR LES RÉGIONS				
REGION	AFAC REGIONALE		TITULAIRE	SUPPLEANT
<u>Auvergne-Rhône-Alpes</u>		 Mission Haies Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes	Mandataire : Anne-Marie Bareau Déléгатaire : Sylvie Monier	siège non pourvu
<u>Bourgogne-Franche-Comté</u>		 FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Mandataire : Hervé Bellimaz Déléгатaire : Maxence Belle	 Labellechasse Les Chasseurs du Doubs Mandataire : Jean-Maurice Boillon Déléгатaire : Régis Renaude
<u>Bretagne</u>		 ATBVB association des techniciens de bassins versants bretons	Mandataire : Aline Dangin Déléгатaire titulaire : Yann Gouez Déléгатaire suppléant : Guillaume Masse	 eau & rivières DE BRETAGNE Dour ha Sterioù Breizh Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Déléгатaire : Lucille Inizan
<u>Centre-Val de Loire</u>		 Parc naturel régional de la Brenne	Mandataire : Laurent Laroche Déléгатaire titulaire : Dany Chiappero Déléгатaire suppléante : Joséphine Bouvard	siège non pourvu
<u>Corse</u>			siège non pourvu	siège non pourvu
<u>Grand Est</u>		 Haies Vives d'Alsace	Mandataire : Thomas Doutre Déléгатaire : Jacques Detemple	 Parc naturel régional de Lorraine Mandataire : Jérôme End Déléгатaire : Nathalie D'Acunto
<u>Hauts-de-France</u>	Afac Hauts-de-France	 Atelier Agriculture Avesnois Thiérache	Mandataire : Jean-Pierre Millet Déléгатaire : Françoise Gion	 UniLaSalle Terre & Sciences Mandataire : Philippe Choquet Déléгатaire : David Grandgirard
<u>Ile-de-France</u>		 Terre & Cité PLATEAU DE SACLAY	Mandataire : Caroline Doucerain Déléгатaire titulaire : Marion Bruère Déléгатaire suppléant : Glenn Keck	siège non pourvu
<u>Normandie</u>	Afac Haies et Bocage de Normandie	 PÉPINIÈRES / USSY LEVASSEUR	Mandataire : Etienne Levasseur	 Fédération des Associations de Bénévoles à la Mère F.A.B.M. Mandataire : Pascal Lecaudey

Un conseil d'administration renouvelé

13 SIÈGES POUR LES RÉGIONS

REGION	AFAC REGIONALE	TITULAIRE	SUPPLEANT
<u>Nouvelle-Aquitaine</u>		Mandataire : Grégoire Masse Déléгатaire : Françoise Sire	 Mandataire : Francis Minoza Déléгатaire : Etienne Berger
<u>Occitanie</u>	Afac Occitanie 	Mandataire : Delphine Longue Déléгатaire : Nathalie Hewison	 Mandataire : Bernard Vazoller Déléгатaire : David Campo
<u>Pays de la Loire</u>	Afac Pays de la Loire 	Mandataire : Philippe Gruau	 Mandataire : Pascal Pasquier Déléгатaire : Yves Gabory
<u>Provence-Alpes-Côte d'Azur</u>		Mandataire : Fabien Liagre Déléгатaire : Danièle Ori	 Mandataire : Pierre Sauvat Déléгатaire : Florian Carlet

Un conseil d'administration renouvelé

9 SIÈGES NON RÉGIONALISÉS

COLLÈGE

TITULAIRE



Mandataire : Emmanuel Lelièvre



Mandataire : Bernard De Franssu - Délégué : Alan Guillou



Mandataire : Christophe Sotteau



Mandataire : Gaëtan Le Seyec



Mandataire : Benoît Rozière - Délégué : Frédéric Coulon

siège non pourvu



Mandataire : Philippe Hirou



Mandataire : Yvon Méhauté - Délégué : David Rolland



Mandataire : Jean-Bernard Damiens - Délégué : Stéphane Vassel

Collège 1 :
Arbre hors forêt

Collège 2 :
Agriculture

Collège 3 :
Environnement -
développement rural

Une équipe qui s'agrandit

En 2021, un poste en alternance a été créé dans le cadre du projet Label Haie. Emma Houplain a rejoint l'équipe en septembre au poste d'assistante Label Haie - valorisations et filières.

Samuel Grillet, recruté en stage en tant que rédacteur du guide de préconisations sur la gestion durable des haies, a finalement rejoint l'équipe au poste de chargé de mission Label Haie et Végétal local.

Fanny Berlingen, responsable communication et projets a quitté l'Afac-Agroforesteries en novembre 2021. C'est donc Christine Dezert qui a pris sa suite sur le volet animation du programme du Fonds pour l'Arbre et du Concours Général Agricole.

Clara Picot a été recrutée en tant que chargée de communication pour remplacer Fanny. En soutien aux missions de communication, Océane Cot a été recrutée en contrat d'apprentissage.

Emma HOUPLAIN
Assistante
Label Haie -
valorisations et
filières



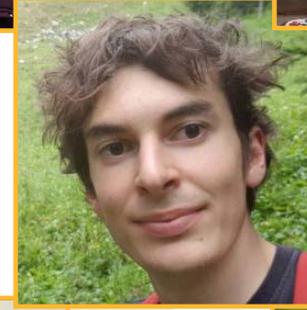
Marie-Hélène BERTHOUD
Secrétaire
administrative
et comptable



Christine DEZERT
Chargée de
l'animation du
programme du Fonds
pour l'Arbre



Clara PICOT
Chargée de
communication



Samuel GRILLET
Chargé de mission
Label Haie et
Végétal local



Catherine MORET
Secrétaire générale /
Responsable
stratégie et projets

Lauranne PILLE
Géomaticienne -
programmatrice et
gestionnaire de base
de données



Baptiste SANSON
Responsable
stratégie et
projets



Océane COT
Assistante
communication



Paule POINTEREAU
Responsable
stratégie et
projets

Une équipe qui s'agrandit

STRATÉGIE

Responsables stratégie

Paule POINTEREAU
Baptiste SANSON
Catherine MORET

PROJETS

Responsables projets

Paule POINTEREAU*
Baptiste SANSON**
Catherine MORET***

Chargés de mission

Samuel GRILLET
Christine DEZERT
Lauranne PILLE
Emma HOUPLAIN

MISSIONS GÉNÉRALES

Secrétaire Générale

Catherine MORET

Chargée de communication

Clara PICOT

Secrétaire administrative et financière

Marie-Hélène Berthoud

Apprentie communication

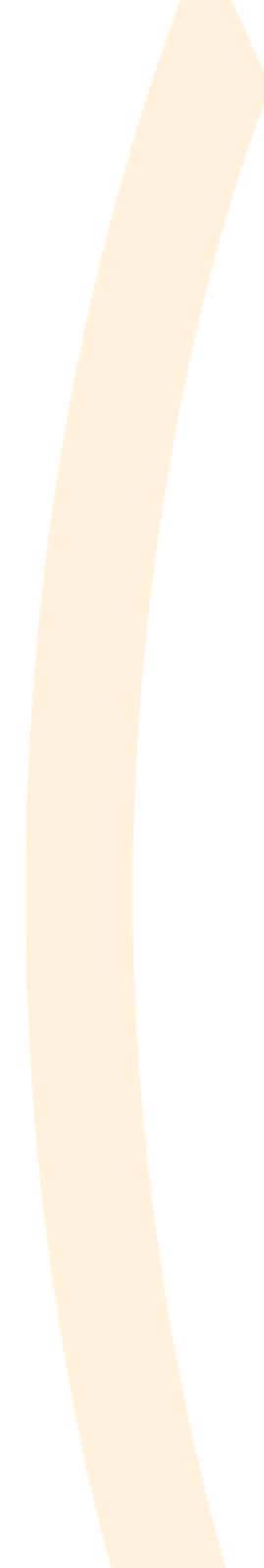
Océane COT

Responsabilité des projets (administrative, financière, technique) :

* **Paule POINTEREAU** : Label Haie, Fonds pour l'Arbre, Agrément BCAE7, Géohaie, Guides techniques, ATT

** **Baptiste SANSON** : Végétal local, Resp'haies, REUNIR AF, PAC et politiques de l'arbre, Enseign'haies, ONVAR, Afac-régionales

*** **Catherine MORET** : Études Carbone-Biomasse, Projet Creuse, Concours Général Agricole, PGDH, Outil plantation





Part II.
La première année du
Fonds pour l'Arbre

Un lancement médiatisé

« Créé, en 2020, par la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries, avant d'être rejoint par d'autres mécènes engagés sur le sujet (lequel ?), le Fonds pour l'Arbre a vocation à mener trois actions :

- Planter plus de 750 000 km de haies sur tout le territoire national d'ici 2050 ;
- Restaurer l'existant et gérer durablement les 750 000km de haies existantes d'ici 2050 ;
- Accompagner les agriculteurs et les communes pour des haies fonctionnelle en soutenant les organisations territoriales agissant en faveur des haies et de l'arbre champêtre.

Notre objectif n'est pas de planter de la haie au kilomètre : nous voulons planter des haies de qualité (avec la consolidation de la filière Végétal Local), des haies qui aient un sens pour les gestionnaires et ce, avec le soutien de conseillers agroforestiers expérimentés qui connaissent leurs territoires. Tout cela est pensé pour redonner aux gestionnaires

l'envie de s'approprier leurs haies et d'améliorer leurs pratiques de gestion (avec le Label Haie).

En définitive, le Fonds pour l'Arbre est un véritable laboratoire d'expérimentation à l'échelle de la France, des actions qui demain peuvent inspirer les politiques territoriales et nationales. Nous espérons, , doubler au plus vite le cercle des donateurs et donc notre capacité d'intervention. »



©Photo : Karolina Samborska

Sylvie Monier,
Présidente du Fonds pour l'Arbre,
Administratrice de l'Afac- Agroforesteries
et Directrice de Mission Haies - Union des
Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes

LE FONDS POUR L'ARBRE, PORTE-VOIX D'UNE GRANDE CAUSE ENVIRONNEMENTALE

En parallèle de son programme de soutien à l'action de terrain, le Fonds pour l'Arbre joue un rôle de porte-voix pour la grande cause environnementale que représente la haie. Cette cause est encore trop peu connue des citoyens, des institutions et des grands acteurs économiques français. Nous souhaitons tourner les projecteurs sur le rôle écologique clé que joue l'arbre champêtre et la haie comme ressources d'intérêt général. En se faisant le porte-voix de la haie, le Fonds pour l'Arbre contribue au changement des mentalités à toutes les échelles, et permet à chacun de se projeter dans des paysages où l'arbre retrouve sa place et ses fonctionnalités.

COMMUNIQUER ENSEMBLE POUR LANCER LE MOUVEMENT

Le 5 juin 2021, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, la première campagne de communication est lancée pour

officialiser la création du Fonds pour l'Arbre. Simultanément, le site internet et les comptes réseaux sociaux du Fonds sont mis en ligne. L'ensemble des mécènes communique sur sa participation au Fonds.

 www.fondspourlarbre.fr

 [@FondspourlArbre](https://twitter.com/FondspourlArbre)

 [Fonds pour l'Arbre](https://www.linkedin.com/company/fonds-pour-l-arbre)

RETOUR SUR LES TEMPS FORTS DE COMMUNICATION EN 2021

[Le monde - 4 mai 2021](#)

« Sans les haies nos campagnes se meurent »

- Tribune co-signée par les membres du Fonds pour l'Arbre publiée dans Le Monde le 4 mai 2021, pour alerter le ministère de l'Agriculture sur les grandes orientations de la future Politique Agricole Commune qui régiront le destin des haies en France et pour appuyer les propositions techniques formulées par l'Afac-Agroforesteries.

[La terre au carré - 18 mai 2021](#)

« Sauvons les haies, refuge de biodiversité »

LES TEMPS FORTS EN IMAGE

-Interview de Sylvie Monier pour donner suite aux tribunes sur les haies et sur la PAC parues dans Le Monde et signés par le Fonds pour l'Arbre mais aussi plus de 650 scientifiques.

Evènement de lancement des grandes causes – Make.Org Foundation – 27 mai
Conférence de présentation des 10 solutions retenues pour la « Grande Cause Environnement » de Make.Org* Foundation

dont le Fonds pour l'Arbre fait partie. Cette présentation s'est tenue dans le cadre du salon ChangeNow Summitet a été introduite par la ministre de l'Elogie Barbara Pompili. L'Ademe a également participé aux échanges. Sylvie Monier est intervenue en sa qualité de présidente pour présenter le Fonds pour l'Arbre.

Le lancement de quatre communiqués de presse a porté ses fruits avec un total de **42 retombées presse**, comprenant une couverture qualitative auprès du public agricole (La France agricole par exemple) et une visibilité dans des médias à très forte audience (journal télévisé de 20h de TF1, Le Monde etc.).

TRIBUNE
« Sans les haies, nos campagnes se meurent »
 La prochaine politique agricole commune, débattue à l'Assemblée nationale le 5 mai, est la dernière chance pour sauver ce qui reste du bocage, souligne, dans une tribune au « Monde », un collectif d'entreprises, de fondations et d'associations.
 Publié le 04 mai 2021 à 15h00 · Collectif



LA GAZETTE 30 AOÛT 21
 Site internet ACP: 346 720 visites/mois

Les agriculteurs soutenus pour reconquérir les haies
 On change vite le territoire des haies françaises et d'une multitude de bestioles qui prospèrent dans les conifères et les hêtres. Dans cette exploitation de Ménil (Côte-d'Armor), la vie sous ses dômes.

Fonds pour l'Arbre plante 950 km de haies
 Le Fonds pour l'Arbre plante 950 km de haies agroécologiques.

Fonds pour l'Arbre distingue huit acteurs des Hauts-de-France
 Le Fonds pour l'Arbre et la haie l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher. Le Fonds pour l'Arbre a distingué huit acteurs des Hauts-de-France pour leur engagement dans l'hexagone suite à son appel à projets "Plantation, gestion et entretien des haies champêtres". Dans les Hauts-de-France, le Fonds pour l'Arbre soutient huit acteurs qui s'engagent aux côtés des agriculteurs pour préserver la plantation des haies.



changeNOW
REUSSIR
 25 AOÛT 21
 Site internet
 ACPM : 346 720 visites/mois

Le Fonds pour l'Arbre soutient 86 projets pour que les haies champêtres vivent
 Le Fonds pour l'Arbre vient de dévoiler les 86 lauréats retenus parmi ceux qui avaient répondu à l'appel à projet 2021-2022 pour soutenir la plantation et la gestion des haies champêtres dans les territoires. Les opérateurs sélectionnés sont répartis partout en France. Ils vont se consacrer à la plantation, à la gestion et à l'entretien des haies champêtres.



Sauvons les haies, refuge de biodiversité
 18 mai 2021 Par Mathieu Vidard
 nature Environnement agriculture

Alliance-Elevage.com 23 AOÛT 21
 Site internet ACPM : 89 900 visites/mois

86 opérateurs sélectionnés et engagés avec le Fonds pour l'Arbre pour démultiplier les projets locaux en faveur de l'arbre
 86 opérateurs sélectionnés et engagés avec le Fonds pour l'Arbre pour démultiplier les projets locaux en faveur de l'arbre et accompagner les agriculteurs et les communes dans la préservation et la plantation des haies.



LE PETIT ECONOMISTE
Le Fonds pour l'Arbre : planter, restaurer, accompagner
 Face à l'urgence, sous l'impulsion de l'Afac-Agroforesteries (le réseau pour l'arbre et la haie) et la Fondation Yves Rocher, les acteurs du privé et de la société civile unissent leurs forces pour déployer les haies sur tout le territoire en créant un nouveau fonds de dotation, le Fonds pour l'Arbre. En permettant à de nouveaux partenaires mécènes de s'associer au projet, il démultiplie la capacité de soutien des projets locaux en faveur de la haie, sensibilise l'opinion publique sur le rôle écologique clé de l'arbre champêtre et de la haie, participe à la mise en place d'une politique nationale dans ce sens et contribue ainsi à la transition agroécologique des territoires français par la haie.



La France Agricole 23 AOÛT 21
 Site internet ACPM : 263 610 visites/mois

86 lauréats pour planter et gérer des haies
 Le Fonds pour l'Arbre a présenté les opérateurs sélectionnés pour son appel à projets, doté d'un budget de 870 000 euros pour 2021-2022.



La France Agricole 11 JUIN 21
 Site internet ACPM : 285 170 visites/mois

Soutiens privés pour planter des haies
 En doublant ses capacités de soutien financier d'ici à trois ans, le Fonds pour l'Arbre souhaite accompagner plus d'agriculteurs et d'opérateurs dans la plantation et la gestion durable des haies à l'échelle du territoire national.

Le 9 juin 2021, le Fonds pour l'Arbre [1], créé en 2020 par l'Afac-Agroforesteries [2] et la Fondation Yves Rocher [3], a annoncé son appel à projets "Plantation, gestion et entretien des haies champêtres".



Ici s'invente un mécénat collectif pour l'arbre et la haie

Au sein du Fonds pour l'Arbre, c'est **une nouvelle forme de mécénat** qui s'invente, celle du **mécénat collectif** pour construire une stratégie philanthropique qui colle aux enjeux spécifiques de la haie. Conscients du véritable changement d'échelle à opérer pour la restauration et le développement de notre patrimoine bocager, l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher ont été rejoints par de nouveaux mécènes afin d'unir leurs forces.

Au-delà d'un regroupement des moyens et de l'action, c'est aussi **un regroupement de visions**. Le Fonds pour l'Arbre offre un lieu aux entreprises, aux fondations françaises engagées et aux associations expertes afin de penser ensemble la manière de faire de la philanthropie environnementale efficace. Ainsi en croisant les enjeux de la haie, ceux de la massification de l'action ou encore ceux de l'inscription dans un écosystème de politiques publiques nous écrivons à plusieurs la stratégie du Fonds pour l'Arbre. En cohérence avec l'objet « arbre » qui ne peut se penser que sur le temps long, les mécènes du Fonds pour l'Arbre s'engagent dans du mécénat sur la durée avec la volonté

d'avoir un fond commun, un programme unique avoir une action concrète en jouant un rôle de porte-voix pour la préservation et la promotion de la haie.

« Ce qui nous a motivés c'est l'action collective : rencontrer plusieurs acteurs rassemblés autour d'une cause, réfléchir à plusieurs têtes pour porter une proposition, pour ne pas réinventer l'eau chaude. Travailler en archipel, être humble et jouer la carte collective. »



David Sève,
Directeur des engagements et de la Fondation Nature & Découvertes - Administrateur du Fonds pour l'Arbre



A ÉTÉ CRÉÉ PAR



&



AVEC



Une première programmation réussie

UN SOUTIEN PORTÉ SUR L'ANIMATION TERRITORIALE

Le Fonds pour l'Arbre porte un programme de **soutien au développement territorial pour une implantation durable de la haie dans l'espace rural**. Il met l'accent sur la **qualité des actions** et sur leur **durabilité** via son soutien notamment à la filière **Végétal local** mais aussi grâce au déploiement du **Label Haie**. En soutenant également la création d'Afac Régionales et l'établissement de référents régionaux Label Haie et Végétal local, le Fonds pour l'Arbre structure et installe un réseau d'acteurs-clés pour la préservation et la promotion de la haie.

À travers son programme annuel, le Fonds pour l'Arbre soutient plus de **90 structures qui accompagnent au pied des haies plus de 1 880 gestionnaires de haies** (dont 55% d'agriculteurs), pour la plantation et la restauration de plus de **700 000 arbres plantés par an** (dont 50% en Végétal local) sur plus de **2 000 sites partout en France** avec un budget annuel de **près de 1 million d'euros**.

RETOUR SUR LA SAISON 2020-2021

La saison 2020-2021 marque donc la première année de portage du programme national de soutien au développement de la haie et de l'arbre champêtre par le Fonds pour l'Arbre. Ceci a lieu dans un **contexte national de prise de conscience et d'engouement des agriculteurs et des pouvoirs publics** autour de la thématique de l'arbre et de la haie.

Pour faire suite à l'appel à projets publié au printemps 2020, 94 candidatures ont été reçues (87% de fidélité parmi les opérateurs du programme sur la saison 2019-2020) dont 25 nouveaux candidats. 84 opérateurs ont été retenus par les jurys de l'appel à projet et en se basant sur une série de critères, preuves d'exigence et de sérieux. Les besoins en plantation exprimés lors de l'appel à projets ont atteint un niveau très élevé cette année tout comme l'année dernière: au total, 1 229 400 arbres demandés ce qui correspond à une augmentation de 41% de la demande. L'enveloppe financière disponible n'a pu soutenir que 40% des

attentes. Cela témoigne de l'engouement pour le déploiement des haies champêtres en France et de la nécessaire structuration des soutiens qui doit l'accompagner afin de déclencher d'autres modes de financement.

79 opérateurs sur le terrain

183 équivalents temps plein

25 projets accompagnés en moyenne

336 010 plants Végétal local en 2020-21

=40% de l'ensemble des plantations

23 pépinières impliquées

Une première programmation réussie

INTÉGRATION DU LABEL HAIE DANS LE PROGRAMME DU FONDS POUR L'ARBRE

Durant l'année 2021, l'Afac-Agroforesteries s'est impliquée dans les évolutions du programme national du Fonds pour l'Arbre qui apporte un soutien financier aux actions territoriales en faveur des haies.

Dans une volonté de convaincre les mécènes d'orienter les financements sur la thématique de la gestion durable et du Label Haie, l'Afac-Agroforesteries a organisé, en juillet 2021, une « tournée gestion des haies ». Ainsi, cinq régions ont été visitées grâce aux structures du réseau de l'Afac.

Cette tournée a montré les différents défis inhérents à la gestion des haies dans des territoires très variés et l'importance du Label Haie pour y répondre. Cette tournée a été une réussite puisque, à partir de la programmation 2021-2022, **20% du budget du Fonds pour l'Arbre seront dédiés au déploiement du Label Haie et au soutien du poste de Référent Régional Label Haie.**



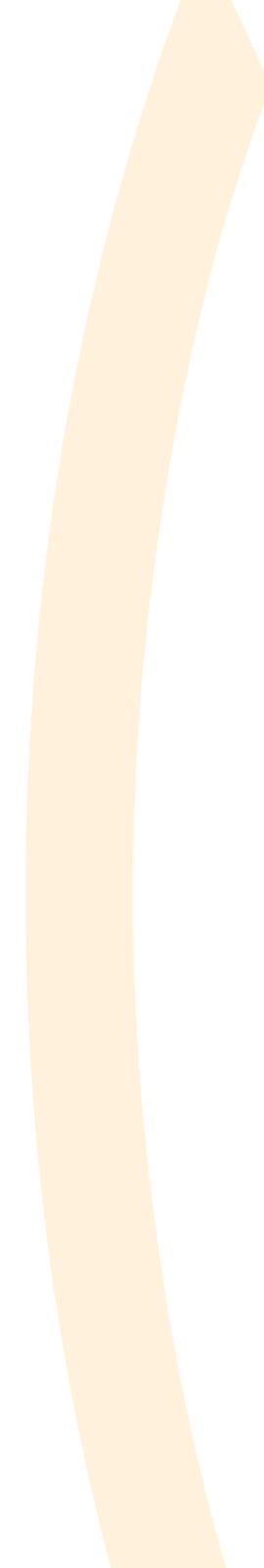
Visite terrain sur la thématique de la gestion durable des haies le 6 juillet 2021, chez l'agriculteur Jean-Félix Billard, avec Jean-Philippe Beau-Douëzy de la Fondation Yves rocher et Joséphine Bouvard du PNR de la Brenne.

VERS UNE DIVERSIFICATION DES AIDES DU FONDS POUR L'ARBRE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DURABILITÉ DE LA HAIE

Le Fonds pour l'Arbre a un rôle à jouer pour apporter une **vision à long terme de la lutte contre l'érosion des haies**. Il a la capacité d'apporter une nouvelle valeur à la gestion durable des haies et renforce de cette manière, sa position d'acteur innovant en anticipant sur une problématique qui s'amplifiera.

La programmation 2021-2022 marquera donc un virage important pour ce dernier en apportant un soutien holistique pour inciter les opérateurs à la diversification des actions de terrain. Le Fonds pour l'Arbre souhaite emmener les opérateurs vers une implantation durable de la haie dans l'espace rural en mettant l'accent sur la qualité des actions et leur durabilité via son soutien à la filière Végétal local ainsi qu'au déploiement du Label Haie et à la structuration régionale des actions en permettant le recrutement des premiers salariés des Afac régionales et l'établissement de référents régionaux Label Haie et Végétal local.





An aerial photograph of a rural landscape. The scene is dominated by a patchwork of agricultural fields in various shades of grey and white, interspersed with dense clusters of trees. A small farm with several buildings is visible in the lower right quadrant. The overall tone is monochromatic, with the text overlaid in white and yellow.

III. Des politiques publiques structurantes pour l'avenir de l'arbre champêtre

La mesure «Plantons des haies» impulse un nouvel élan national aux plantations

L'année 2021 a été marquée par un signal fort pour la haie : **l'inscription d'une mesure dédiée à la haie dans le Plan de relance économique** lancé par le gouvernement français, dotée de **50 millions d'euros**. Après avoir participé à l'émergence d'une mesure dédiée à la haie dans le plan de relance, l'Afac-Agroforesteries s'est mobilisée pour **accompagner le Ministère de l'agriculture dans le paramétrage précis de cette mesure** en lien étroit avec son réseau (établissement de barèmes nationaux sur les coûts de plantation des haies, propositions de procédure pour les modalités de mise en œuvre concrète de la mesure, etc...). afin que le déploiement de la mesure soit **en phase avec la réalité du terrain** sur lequel les professionnels de l'arbre et de la haie agissent quotidiennement.

Le **Réseau Afac en région a également contribué activement aux discussions** sur la mise en œuvre régionale de la mesure « Plantons des haies », soit à travers les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) portés par les Régions, soit à travers un dispositif s'appuyant sur un cadrage national, basé sur les régimes

d'aides d'Etat notifiés porté par les DRAAF. Le défi d'un tel programme d'action d'une durée de deux ans et fléché sur la plantation, sera de créer des leviers de pérennisation des projets de plantation en inscrivant la haie dans une nouvelle économie territoriale, appuyée par des programmes régionaux forts et dotés d'un budget suffisant grâce aux aides FEADER du second pilier de la prochaine PAC 2023.



LE BILAN TRÈS POSITIF DE LA MESURE PLANTONS DES HAIES

- Par son envergure nationale, la mesure Plantons des haies a permis d'**atténuer les disparités régionales en matière de plantation** de façon à ce que toutes les régions proposent des interventions financières pour soutenir la plantation, à partir d'un cadre commun.
- Enfin, la mesure a clairement rempli son rôle d'**atténuation de la crise sanitaire** ; la filière des acteurs de l'arbre hors-forêt n'a pas eu à déplorer de licenciement massif ou de cessation d'activité.
- La mesure Plantons des haies a contribué à préparer **l'entrée en vigueur de la PAC 2023-2027**, dont les haies sont une des priorités stratégiques. Les interventions des programmations FEADER pourront poursuivre la dynamique impulsée par le Plan de relance.
- Le bilan financier de l'année 2021 de la mesure Plantons des haies a montré que non seulement **les objectifs ont été tenus** (23,9 millions d'euros de crédits consommés la première année pour un budget prévisionnel de 50 millions d'euros pour les deux ans) mais que **les projections de projets de plantation pour l'année 2022 dépassent de près de 12 millions d'euros** les budgets initiaux alloués à la mesure.
- La mesure a permis de renforcer **l'interconnaissance et la coopération entre tous les acteurs** parties-prenantes du déploiement de l'arbre dans les territoires.

Des Paiements pour Service Environnementaux pour engager une politique nationale de gestion durable des haies

La mise en œuvre du dispositif PSE expérimentaux à travers les différents AMI lancés par les Agences de l'eau, articulé avec le Label Haie constitue **un levier de déploiement national du label très important et complet.**

Doté d'un budget de **150 millions d'euros**, ce dispositif combiné permet d'un côté d'apporter une rémunération à l'agriculteur pour les services rendus à travers la gestion durable de ses haies garantie par le Label Haie et d'autre part d'apporter des financements pour l'animation technique auprès des agriculteurs sur la gestion durable des haies encadrée par le Label Haie.

Conscients du besoin d'accompagnement des porteurs de projet PSE sur l'articulation PSE-Label Haie, de nombreuses agences de l'eau (Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse, Artois-Picardie, Adour-Garonne) ainsi que le MTE ont sollicité l'Afac-Agroforesteries dans la phase de configuration du dispositif PSE.

Pour mener ce travail d'accompagnement des porteurs de projets PSE, l'Afac-Agroforesteries a constitué et animé un **groupe de travail national réunissant tous les porteurs de projets PSE de France**. Réuni pour la première fois par visioconférence le 25 septembre 2021,

ce GT PSE Haie a grandi au fur et à mesure de l'année et contient 95 structures porteuses et partenaires de projets PSE.



[Carte en ligne des 95 structures du GT PSE Haie](#)

Des Paiements pour Service Environnementaux pour engager une politique nationale de gestion durable des haies

RETOUR SUR LES ÉTAPES DE CONCEPTION DU DISPOSITIF PSE HAIE - LABEL HAIE COMMUN À L'ÉCHELLE NATIONALE

La création d'un PSE-Haie commun à l'échelle nationale est un travail complexe. Il nécessite de **traduire et d'appliquer de façon opérationnelle les grands principes du cadre national fixé par le MTE** à l'objet haie et à ses enjeux propres tout en développant un dispositif PSE-Haie unique qui s'adapte à tous les territoires, présentant une diversité de paysages bocagers et agricoles, tout en n'abaissant pas le niveau d'exigence territorial et national et assurant un niveau d'attractivité suffisant pour les agriculteurs.

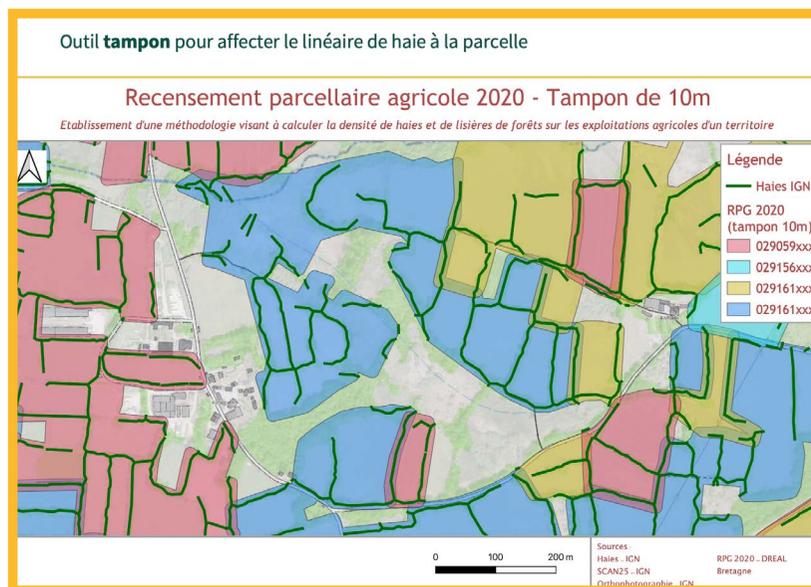
Pour concevoir un dispositif PSE efficace et opérationnel pour la haie, l'Afac-Agroforesteries a accompagné méthodologiquement les porteurs de projets dans :

- L'élaboration de **méthodes communes**
- L'établissement d'une méthode de **calcul d'un indicateur pour les haies** :

la densité de haie (en ml/ha ou pouvant être traduite en surface) calculée à partir d'un traitement des données cartographiques des haies disponibles

- L'établissement d'une méthode de transformation de cet indicateur en note avec l'établissement de **plusieurs modèles de grilles de notation PSE territoriales** basées sur les valeurs de densités haies des exploitations agricoles du territoire.

- La constitution d'une **bibliographie complète relative aux services écosystémiques** rendus par les haies permettant aux porteurs de projets de justifier de l'intérêt d'un indicateur haie dans leur dispositif PSE auprès des agences de l'eau.



Des Paiements pour Service Environnementaux pour engager une politique nationale de gestion durable des haies

Deux grilles de notation PSE pour deux catégories de densité bocagère territoriale



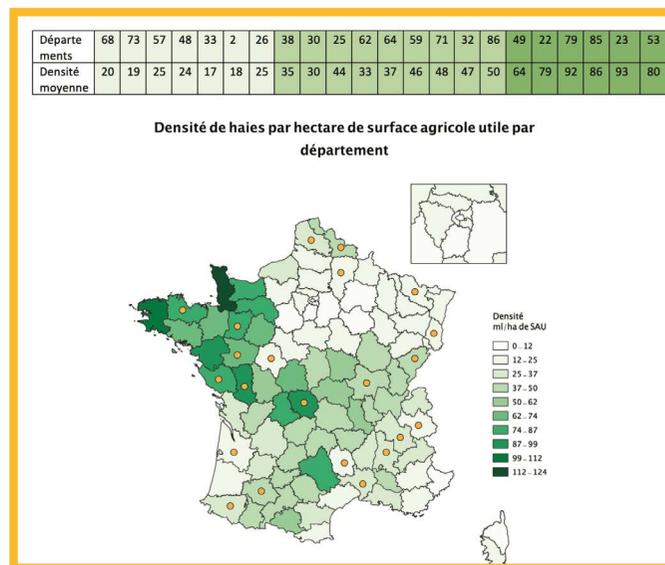
ÉTUDE NATIONALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU PSE HAIE ARTICULÉ AVEC LE LABEL HAIE

Durant l'année 2021, l'Afac-Agroforesteries a co-réalisé avec Solagro et l'Université de Poitiers, une **étude de modélisation des PSE à l'échelle nationale dans des contextes paysagers et agricoles très différents.**

La méthode de calcul de l'indicateur densité de haies, par traitement cartographique, établie dans le cadre de l'expérimentation PSE a été appliquée sur vingt-deux départements échantillons caractéristiques d'un certain paysage bocager et de systèmes agricoles dominants. Les résultats de classe de densité de haies par grands types de départements ont ensuite été extrapolés à l'ensemble de la France.

Ce travail représente un fort **enjeu stratégique** puisqu'il a été présenté au Cabinet du ministre de

l'agriculture pour aider aux arbitrages de la future PAC (définition de l'équivalence surfacique des haies dans la PAC 2023). Nous avons pour objectif de la consolider en obtenant les données RPG (registre parcellaire graphique) niveau 2 sur l'ensemble de la France.



Une mobilisation constante de l'Afac-Agroforesteries pour défendre la place de l'arbre et la haie dans la prochaine PAC

Depuis 2020, des négociations très importantes sont en cours pour **définir la déclinaison française (PSN) de la future Politique Agricole Commune qui entrera en vigueur en 2023**. Cette réforme de la PAC est une occasion unique pour porter un **haut niveau de développement de l'agroforesterie** afin de donner au secteur agricole les moyens de réaliser sa transition agroécologique et de rendre la future PAC **plus conforme aux fortes attentes des citoyens** en ce qui concerne leur santé, l'environnement et le climat.

En s'appuyant sur l'expertise de son réseau et de sa commission PAC, l'Afac-Agroforesteries s'est fortement impliquée dans cette concertation pour défendre **une PAC qui favorise le maintien, la gestion durable et le développement de l'arbre et la haie**. Nos travaux ont consisté à :

ASSURER UNE VEILLE TECHNIQUE SUR LA FUTURE PAC, notamment en participant aux échanges de la plateforme Pour une autre PAC (dont l'Afac-Agroforesteries est membre), de Réunion-AF, et avec d'autres organisations nationales,

PRODUIRE UN TRAVAIL D'EXPERTISE

pour élaborer les propositions de l'Afac-Agroforesteries (rédaction de contributions, modélisation et chiffrage des propositions). Sur toute la durée de la concertation, l'Afac-Agroforesteries a produit plus d'une vingtaine de contributions écrites sur la PAC. Près de la moitié de ces contributions sont publiques et peuvent être téléchargées sur cette page <https://afac-agroforesteries.fr/veille-reglementaire/pac/>

Exemples : Rapport "Bilan d'application de la BCAA 7 et propositions d'amélioration" – Juillet 2021 ; Comparaison de trois scénarios de pondération des haies sur l'accès au Bonus "haies" de l'Ecorégime – Janvier 2022

DÉFENDRE LES PROPOSITIONS DE L'AFAC-AGROFORESTERIES,

en participant aux différentes instances de concertation sur la future PAC animées par le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'environnement (sur le PSN, sur la conditionnalité, sur HVE, etc) et à des échanges bilatéraux avec les cabinets et les services de ces ministères,

ORGANISER DES WEBCONFÉRENCES RÉGULIÈRES

pour faire état de l'avancement des négociations, décrypter la future PAC, exposer les propositions de l'Afac-Agroforesteries et en débattre



19 octobre 2020 :
Exposé général des propositions



21 avril 2021 :
Ecorégime du PSN



13 juillet 2021 :
Conditionnalité (BCAA7)



03 novembre 2021 :
Réaction à la V1 du PSN



20 avril 2022 :
décryptage du projet de PSN déposé à la Commission Européenne

Une mobilisation constante de l'Afac-Agroforesteries pour défendre la place de l'arbre et la haie dans la prochaine PAC

ORGANISER DES CAMPAGNES DE MOBILISATION

pour peser dans le rapport de force en recueillant le soutien de tous les acteurs favorables à un plus haut niveau de développement de l'arbre dans la PAC



Octobre 2020 : appel à soutenir le cahier d'acteur Afac dans le cadre du débat public national Impactons !



Avril 2021 : campagne de mobilisation sur l'Écorégime



Juillet 2021 : campagne de mobilisation sur la BCAA7



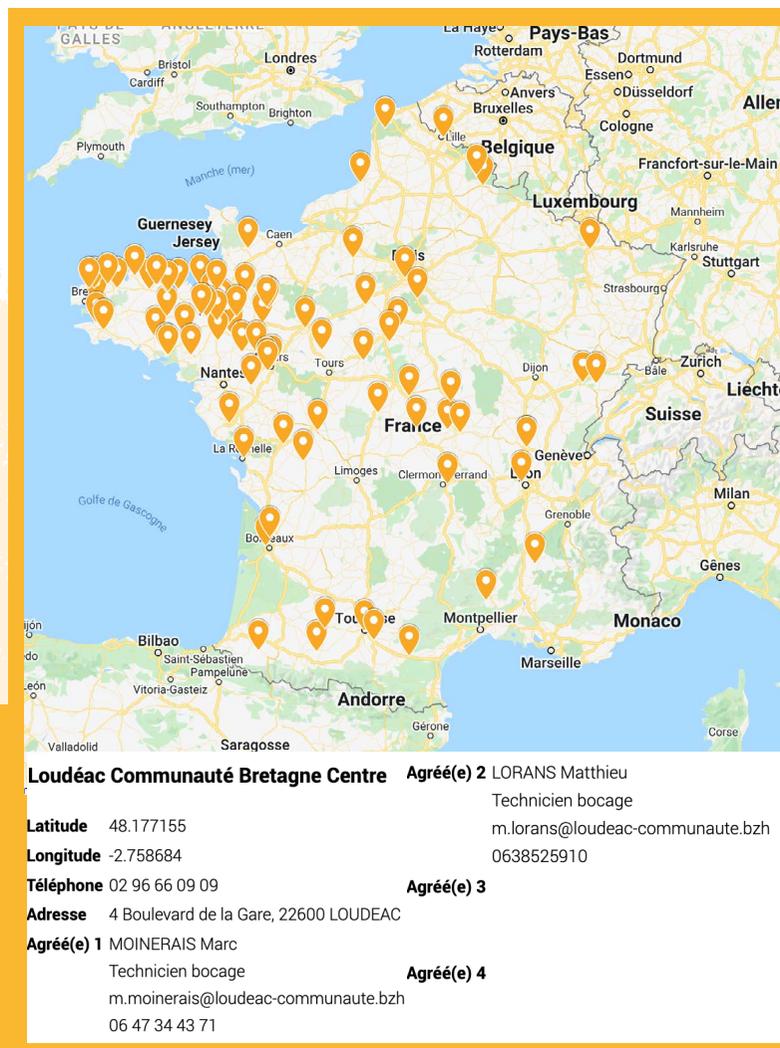
Novembre 2021 : campagne de mobilisation auprès des conseils régionaux pour demander l'ouverture des aides à l'investissement et des MAEC dans les programmations FEADER

L'agrément BCAE7 : accompagner la préservation des haies dans les territoires dans les territoires

LES STRUCTURES ET TECHNICIENS AGRÉÉS POUR 2021

En 2021, 132 techniciens sont agréés dans 86 structures. Toutes les régions sont couvertes sauf les régions PACA et la Corse, avec cependant une forte représentativité des régions Bretagne et Pays de Loire. Les demandes d'agrément concernent de nombreux types de structures différentes : des collectivités, des associations, des chambres d'agriculture, des fédérations de chasseurs...

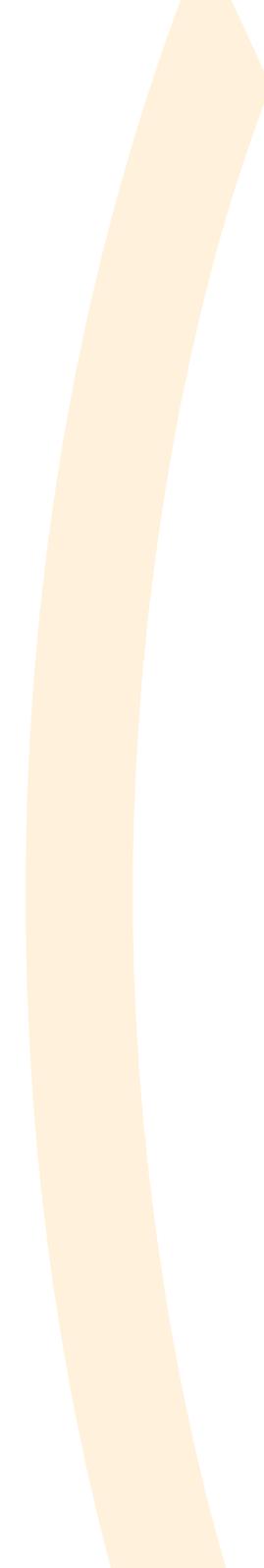
- **Bretagne** : 34 structures - 52 techniciens
- **Normandie** : 3 structures - 4 techniciens
- **Pays de la Loire** : 12 structures - 19 techniciens
- **Centre Val de Loire** : 7 structures - 8 techniciens
- **AURA** : 5 structures - 7 techniciens
- **Grand Est** : 1 structure - 1 technicien
- **Bourgogne-Franche-Comté** : 5 structures - 9 techniciens
- **Occitanie** : 6 structures - 10 techniciens
- **Hauts de France** : 4 structures - 6 techniciens
- **Nouvelle Aquitaine** : 7 structures - 14 techniciens
- **Ile de France** : 2 structures - 2 techniciens



L'AGRÉMENT BCAE7, C'EST QUOI ?

L'agrément BCAE7 habilite le technicien et sa structure à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie auprès de tout agriculteur souhaitant engager un déplacement de haie, dans le cadre de la BCAE7.

La liste nationale des agréés annuelle est transmise au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et diffusée aux DDTM de France.





IV.

**Dynamisation
des filières de qualité**

© photo Karolina Samborska

Des outils et formations au service du développement de la filière ligneuse Végétal local

La Marque Végétal local est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux qui garantit que ces végétaux sont issus de collectes en milieu naturel, qu'ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, et qu'ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée. La marque Végétal local est propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB). En plus de l'OFB, l'animation de la démarche continue à être assurée par les trois réseaux qui ont créé la marque en 2015 : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité.

Le programme d'actions menées par l'Afac-Agroforesteries en faveur du développement de la filière ligneuse Végétal local bénéficie du soutien de l'Office français pour la biodiversité ainsi que du Fonds pour l'arbre.



DÉVELOPPEMENT ET LANCEMENT DE PEPICOLLECTE:

FINANCEURS :



Pepicollecte

Pepicollecte a été développé avec le soutien de l'Office français de la biodiversité et de la Fondation Nature & Découvertes.

Afin d'outiller de façon opérationnelle les collecteurs, l'Afac-Agroforesteries a développé en 2021 **un logiciel de gestion de collecte de graines ligneuses d'origine sauvage et locale, baptisé Pepicollecte**, intégrant les spécifications de la marque Végétal Local pour pouvoir être compatible avec ses règles de traçabilité.

Développé au premier semestre 2021, le logiciel a été testé par une large communauté

d'utilisateurs au cours de la saison de collecte 2021, et l'outil a connu de nombreuses améliorations correctives au cours du premier semestre 2022. Pepicollecte est propriété de l'Afac-Agroforesteries qui en assurera dans l'avenir les coûts d'hébergement, de support et de maintenance.

Pepicollecte permet les fonctionnalités suivantes :

- gestion cartographique des sites et points de collecte
- gestion des objectifs de collecte
- gestion des fiches collecte
- gestion des lots de mélange
- génération des bons de livraison

Utiliser Pepicollecte pour son activité de collecte, c'est :

- assurer une traçabilité rigoureuse du matériel végétal produit
- libérer du temps administratif pour se consacrer à son cœur de métier
- retrouver facilement ses données et l'historique de son activité
- rejoindre la communauté des utilisateurs

Un premier bilan fait ressortir pour la campagne de collecte 2021 les indicateurs suivants :

- 877 sites de collecte renseignés,
- 2830 points de collecte renseignés,
- 67 groupes de collecte utilisant l'outil,
- 95 utilisateurs de l'outil,
- 1380 collectes effectuées entre le 1er juin 2021 et le 1er juin 2022,

PERSPECTIVES 2022 :

Le déploiement du logiciel Pepicollecte se poursuit en 2022 autour des actions suivantes:

- rédaction du manuel d'utilisateur et d'un tutoriel vidéo de démonstration,
- organisation d'événements de présentation de l'outil,
- rédaction des contrats d'utilisation de l'outil, pour une entrée en vigueur des cotisations d'utilisation en 2023. L'outil reste accessible sous forme d'une mise à disposition gratuite en 2022, pour les organismes à jour de leur adhésion à l'Afac-Agroforesteries,
- stabilisation du système de maintenance,
- apport d'évolutions pour améliorer l'ergonomie de l'outil.

Des outils et formations au service du développement de la filière ligneuse Végétal local

LES AUTRES ACTIONS 2021 : RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES ET FORMATIONS AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION DE JEUNES PLANTS

Au second semestre 2021, l'Afac-Agroforesteries a travaillé à enrichir les contenus de l'**outil Florelocale** (<https://florelocale.fr/>), un nouvel outil développé dans l'objectif de **faciliter le partage des connaissances et des savoir-faire au sein de la communauté des collecteurs et producteurs de végétaux sauvages** (pépiniéristes, horticulteurs). La base de connaissance sur les végétaux locaux florelocale.fr se présente sous la forme d'une **encyclopédie collaborative pour comprendre, se perfectionner et partager les connaissances sur les méthodes de collecte et de culture de différentes espèces ligneuses ou herbacées**. Un **forum de discussion** complète l'outil pour faciliter les échanges et l'entre-aide entre professionnels et personnes intéressées souhaitant approfondir une question technique et enrichir les contenus.

Florelocale.fr s'appuie notamment sur les ressources du **Guide technique "Collecte et mise en culture des arbres et arbustes sauvages et locaux"**, publié par l'Afac-Agroforesteries en mars 2021 – Ce guide de 190 pages peut être commandé au format papier sur <https://agroboutique.com/>

Le projet Florelocale.fr est animé par l'Afac-Agroforesteries dans le cadre des actions qu'elle porte pour le développement de filières de végétaux sauvages et locaux, avec le concours financier de l'Office français de la biodiversité et à partir d'une proposition développée par Pierre-Alexis Nizan et Sylvain Tartavez.



SE FORMER AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION DE JEUNES PLANTS AVEC L'AFAC-AGROFORESTERIES

En 2021, l'Afac-Agroforesteries a expérimenté la mise en place de **deux formations aux techniques de production de jeunes plants**, en Zone Nord Est et en Massif Armoricain. Ces formations ont accueilli 12 stagiaires (6 stagiaires par région), elles ont été assurées par Sylvie Monier de la Mission Haies Auvergne Rhône Alpes et par Florent Dupont, de Fraxinus sp. Elles se sont organisées sur « un tour de cadran » des techniques de production de jeunes plants, constitué de quatre journées de formations de façon à réunir les potentiels futurs pépiniéristes à chaque moment clé de la production, de la stratification des graines à la vente des jeunes plants. Ainsi accompagnés, les porteurs de projets de création de pépinière ont pu démarrer leur activité de production en bénéficiant de ce support technique ; plusieurs d'entre eux sont devenus bénéficiaires de la marque Végétal local en 2022.

Afin de renforcer l'offre d'accompagnement aux techniques de production de jeunes plants, l'Afac-Agroforesteries a mis en place un nouveau cycle de formation en 2022 à destination des correspondants locaux Végétal local, et organisé une visite de la pépinière Lachaze, à Laveix dans le Cantal.



Déploiement national et outillage du Label Haie

LE LABEL HAIE RÉPOND À TROIS GRANDS OBJECTIFS

Modifier fondamentalement les pratiques de gestion : **le label définit pour la première fois avec précision les principes de gestion durable des haies.** Traduits en indicateurs de certification, ils guident l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. En certifiant ces pratiques vertueuses, le label offre à l'agriculteur l'opportunité de **faire valoir les services écosystémiques qu'il rend à la société** ;

- Guider les techniciens haie-bocage dans l'accompagnement technique des agriculteurs à la gestion durable et donner l'occasion et des méthodes pour développer un projet territorial et multi-partenarial autour des haies ;
- Ouvrir de nouveaux systèmes de valorisation économique encore inexplorés pour la haie. La démarche initiée avec le Label Haie considère

donc l'économie comme un levier d'amélioration des pratiques agricoles, pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Le Label Haie est ainsi un outil de développement économique des territoires et un moyen de protéger et de gérer un bien commun précieux et d'intérêt général.



ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DE 95 STRUCTURES TERRITORIALES À LA PRISE EN MAIN DES OUTILS DU LABEL HAIE

Dans le cadre de la mission nationale d'accompagnement collectif des porteurs de projets PSE à la prise en main du Label Haie, l'Afac-Agroforesteries a réalisé **cinq séquences de formation aux pieds des haies** :

- Le 27/10 Bretagne
- Le 28/10 Nouvelle-Aquitaine
- Le 29/10 Centre Val de Loire
- Le 30/10 Pays de la Loire
- Le 12/11 Auvergne Rhône Alpes
-

pour présenter les indicateurs du cahier des charges « Gestion » du Label Haie à chaque porteur de projet PSE appartenant à une même région.

Pour compléter ces actions de terrain, **quatorze webinaires** ont été réalisés sur :

- L'utilisation de l'application web du Label Haie pour réaliser les pré-audits de terrain,

- La procédure de certification du Label Haie, les étapes de labellisation et de constitution d'OCG
- L'argumentaire technique pour l'application des indicateurs du cahier des charges « Gestion » du Label Haie,
- L'articulation opérationnelle et programmée entre le dispositif PSE et le Label Haie.

Au total, **plus de quarante territoires appartenant aux différents bassins d'Agence de l'eau mettent en place un PSE intégrant un volet haie, avec l'application du Label Haie.**



Explication du cahier des charges «Gestion» du Label Haie, au pied des haies, par Catherine Moret, responsable stratégie et projet à l'Afac-Agroforesteries.

Déploiement national et outillage du Label Haie

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS RÉGIONAUX LABEL HAIE POUR UNE DÉMULTIPLICATION DANS LES TERRITOIRES

Dans un objectif d'efficacité et de subsidiarité, l'Afac-Agroforesteries a fait le choix de **créer un réseau de Référents régionaux Label Haie pour accompagner le déploiement du Label Haie dans les territoires.**

L'année 2021 a permis d'identifier et de former **neuf référents régionaux au Label Haie¹**, qui à leur tour tiennent le rôle de formateur du Label Haie à l'échelle de leur région.

En parallèle de l'action de formation au Label Haie, l'Afac-Agroforesteries a accompagné des Référents régionaux Label Haie dans la recherche de financements (rédaction de dossiers de demande de subvention, participation aux négociations

¹ La liste des référents régionaux Label Haie consultable ici : <https://labelhaie.fr/demarches-obtenir-label-haie/>

auprès des financeurs pour assumer cette mission qui nécessite pour chaque référent environ cinquante jours de travail par an. A l'échelle de la France, 9 référents régionaux ont été formés :

- Bretagne
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Centre-Val de Loire
- Pays-de-la-Loire
- Normandie
- Hauts-de-France
- Occitanie
- Bourgogne-Franche-Comté
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chacun de ces référents a bénéficié d'une première formation au Label Haie mais qui doit être approfondie.

IMPULSER UN NOUVEAU POSITIONNEMENT Tourné VERS L'ÉCONOMIE

Durant l'année 2021, l'Afac-Agroforesteries a accompagné les porteurs de projet PSE-Haie à repenser la manière d'accompagner les agriculteurs et de conduire une



Haie certifiée Label haie, avec un pied de haie complètement fermé jusqu'en bas avec une végétation stabilisée par l'effet d'ombrage garanti par une canopée largement déployée.

©Photo : Karolina Samborska

L'accompagnement technique aux pratiques de gestion durable des haies ne suffira pas pour donner envie aux agriculteurs de mieux gérer leurs haies. En effet, l'animation territoriale se doit aussi d'**intégrer la mise en place d'une nouvelle économie de la haie** pour que celle-ci devienne une vraie source de revenus pour l'agriculteur mais aussi pour d'autres partenaires économiques du territoire.

À l'occasion de divers webinaires, l'Afac-Agroforesteries a réalisé un travail de transfert de positionnement comme première

économique à la haie.

Ce travail doit être prolongé en 2022 pour accompagner cette nouvelle mission territoriale complètement nouvelle. Un recueil d'expériences sera réalisé, sous la forme de vidéos et de webconférences, pour donner à voir des cas concrets de systèmes combinés de valorisation économique des haies à travers le Label Haie (litières plaquette, filière bois énergie, PSE, filière agroalimentaire, ...).

Déploiement national et outillage du Label Haie

OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE

Par rapport aux objectifs fixés initialement, et en lien avec la mise en place des PSE portés par le MTE, il apparaît que le déploiement du Label Haie progresse beaucoup plus vite que ce qui avait été imaginé dans un premier temps.

En effet, les projections à 2024 vont être atteintes dès 2020-2021, en impliquant des régions qui n'étaient pas prévues initialement. Au total, **51 structures territoriales vont mettre en œuvre le Label Haie sur leurs territoires d'ici 2021-2022** dans le cadre des PSE, et des perspectives de déploiement du label se dessinent à l'échelle de 8 régions.

Face au développement exponentiel du label, la phase de transfert du label aux structures locales s'appuiera sur **un réseau de référents régionaux Label Haie** et sur des guides et des

méthodes génériques pour aller vers une **autonomisation rapide des territoires.**



Le déploiement du Label Haie articulé avec les PSE est soutenu par l'agence de l'eau Loire Bretagne, le MTE, l'ADEME, l'OFB et le MAA.

Déploiement national et outillage du Label Haie



« Le Label Haie, c'est pour nous une formidable **occasion de monter en compétence sur l'accompagnement des agriculteurs à la gestion durable de leurs haies**. Nos actions ont surtout porté jusque-là sur la plantation de haies. Nos savoirs et notre expertise doivent aujourd'hui s'élargir à la gestion. C'est un autre monde en termes de **connaissances techniques et méthodes d'accompagnement des agriculteurs et d'animation territoriale** avec d'autres acteurs. Nous allons, par exemple, nous allier avec la SCIC Berry Énergie Bocage pour déployer le Label Haie à travers la mise en place de débouchés économiques pour la haie avec la filière bois bocager énergie ou encore le paillage. »

Joséphine Bouvard

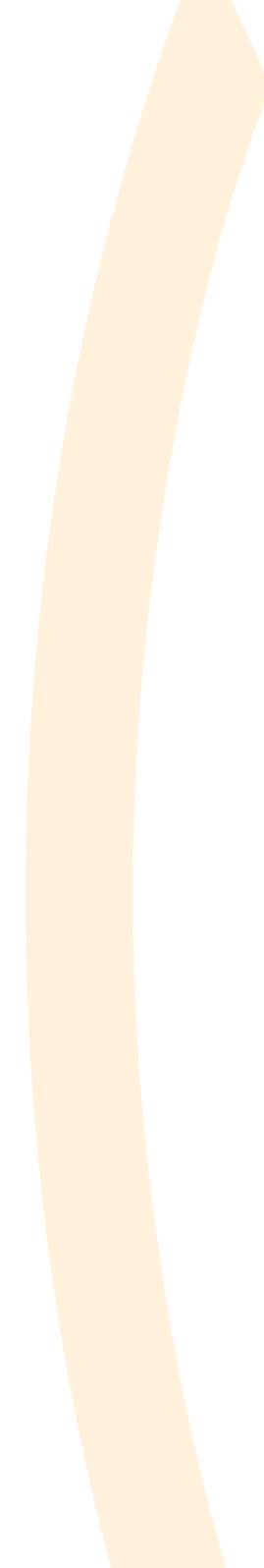
Chargée de mission bocage au Parc naturel régional de la Brenne

« Il y a une vraie crainte du regard des autres sur la gestion de la haie : « que vont penser mes voisins agriculteurs si je laisse ma haie s'enfricher ? ». Beaucoup de haies sont en interparcellaire, c'est-à-dire, entre deux parcelles d'agriculteurs différents. Avec le Label Haie, **on rentre en médiation avec le voisin pour lui expliquer sa démarche et lui demander d'arrêter de passer l'épaveuse sur sa haie**. Bien souvent, il y a une **gestion latérale** qui s'installe, liée aux outils mécaniques, qui nous a fait oublier que la haie appartient bien à l'un des deux agriculteurs qui en a la pleine responsabilité de gestion. On a perdu l'habitude de la haie, jusqu'à la propriété. »

Jean-Paul Gahery

Agriculteur, Vice-Président du SENOM, vice président de la communauté de communes en charge de l'environnement





A black and white photograph of a person's hands holding a binder. The binder contains a map and a technical drawing. The person is wearing a plaid shirt. The background is a field of dry grass.

V.
Recherche,
développement, enseignement :
garantir l'avenir de l'arbre

RESP'HAIES : renforcer les connaissances sur les haies

Resp'haies

Le projet de recherche et développement RESP'HAIES (RESilience et PERformances des exploitations agricoles liées aux HAIES) a pour objectif de **renforcer les connaissances sur les haies**. Il bénéficie du soutien du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et durera quatre ans (2019-2022). L'Afac-Agroforesteries en est chef de file.



Le projet RESP'HAIES a pour objectifs de **promouvoir l'implantation, la gestion et la valorisation multifonctionnelle des haies** pour qu'elles contribuent à la résilience des exploitations agricoles et des territoires ruraux et à leurs performances économiques, environnementales et socio-territoriales. Les résultats du projet RESP'HAIES permettront de **renforcer les connaissances sur la thématique des haies et de produire de nouveaux outils et référentiels** qui seront mis à disposition des agriculteurs, des conseillers et techniciens agroforestiers, des gestionnaires territoriaux qui mènent des actions en faveur des haies, et des enseignants-formateurs de l'enseignement agricole.

Le projet RESP'HAIES est structuré en quatre axes visant à :

- caractériser les haies en tant que ressources territoriales en élaborant un référentiel national de productivité et de cubage des haies et en étudiant les déterminants sociotechniques de l'évolution de la ressource (action 1),
- renforcer les connaissances sur les services écosystémiques des haies dans les systèmes de production (action 2),
- évaluer la contribution des haies aux performances technico-économiques des exploitations agricoles (action 3), élaborer

des outils pour favoriser l'engagement des agriculteurs et des gestionnaires locaux dans une gestion durable des haies, de fournir des arguments techniques aux conseillers et aux formateurs pour aider les agriculteurs dans leurs décisions (action 4).

PROJET SOUTENU PAR :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Le projet bénéficie également du soutien de :

ecotone

LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RESP'HAIES : renforcer les connaissances sur les haies

Le mercredi 14 avril 2021, le premier Comité national de suivi Resp'Haies a rassemblé 60 participants externes au projet dans l'objectif de favoriser les échanges entre les membres de Resp'Haies et des institutions ou organisations concernées par la thématique des haies. Ce Comité national de suivi Resp'Haies du 14 avril 2021 a été l'occasion de :

- **Informé de l'état d'avancement du projet Resp'Haies** : à la fois sur les actions engagées et les productions auxquelles vont aboutir les actions du projet,
- **Discuter de la façon dont ces productions vont être utiles aux organismes** invités à participer au Comité national de suivi,
- **S'assurer de la cohérence entre les travaux menés dans le cadre de Resp'Haies et d'autres projets de recherche et développement** portés par ces organismes sur la thématique de la haie, afin de mieux identifier les articulations qu'il conviendrait de

renforcer entre Resp'Haies et ces autres projets.

Toutes les présentations de ce comité national de suivi du projet sont disponibles au téléchargement sur :

<https://afac-agroforesteries.fr/comite-national-de-suivi-projet-resphaies/>

PERSPECTIVES 2022

Le projet Resp'haies s'achèvera en fin d'année 2022 et la restitution de ses résultats se fera dans le cadre d'un cycle de 8 webinaires thématiques qui s'échelonneront de fin novembre 2022 à mars 2023, ainsi qu'un séminaire de clôture qui se tiendra en avril 2023, à Paris.



Réunion sur le terrain du projet Resp'Haies : méthodologie d'élaboration d'un référentiel de cubage et productivité des haies (sous-action 2.4)

ENSEIGN'HAIES : un parcours d'apprentissage sur l'arbre et la haie pour l'enseignement agricole

OBJECTIFS DU PROJET :

Le projet Enseign'haies a pour objectif de **mieux intégrer la thématique de l'arbre et la haie dans l'enseignement agricole** en construisant un parcours d'apprentissage sur l'arbre et la haie qui reposera à la fois sur :

- une base de ressources techniques sur le thème de l'arbre et de la haie, et notamment sur la gestion durable des haies en relation avec les fonctionnalités attendues d'une haie dans une exploitation agricole,
- des modules pédagogiques facilitant l'appropriation puis la transmission par les enseignants de ces savoirs sur la gestion durable de l'arbre et de la haie.

PROJET SOUTENU PAR :



Le projet Enseign'Haies est soutenu par le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt, qui est également engagé auprès de l'Afac-Agroforesteries à travers un soutien apporté au Concours général agricole des Pratiques Agro-écologiques – Agroforesterie.

DÉROULÉ DU PROJET :

Le projet a démarré en septembre 2020 et s'achèvera en décembre 2022. Il est scindé en deux phases :

- **LA PHASE 1** du projet vise à répondre à la question « **quelles sont les connaissances techniques essentielles sur les haies ?** ». Elle a pour objectif de rassembler les connaissances existantes et d'en produire de nouvelles, à travers un soutien apporté à l'élaboration par l'Afac-Agroforesteries du [Guide de préconisation sur la gestion durable des haies](#).
- **LA PHASE 2** du projet vise à concevoir et tester les modules pédagogiques en réponse à la question « **parmi toutes les connaissances disponibles sur l'arbre et la haie, que faut-il enseigner selon les spécialités des élèves et comment faut-il l'enseigner ?** ». Elle s'attachera à produire et tester plusieurs modules pédagogiques. Elle sera coordonnée par le CEZ-Bergerie Nationale en collaboration avec les équipes pédagogiques de

deux établissements d'enseignement agricole (Melle et Bressuire) et des associations Bocage Pays Branché et Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine. Quatre modules pédagogiques sont en cours d'élaboration dans le cadre d'Enseign'Haies :

- **Un module court (6 à 8 heures) sur « La haie comme outil et enjeu territorial »** destiné aux lycéens de la filière Bac Professionnel GMNF (Gestion des milieux naturels et de la faune) et aux étudiants de BTS PA (Production animale).

- **Deux module médians (10 à 15 heures) s'adressant plus spécifiquement aux lycéens de la filière Bac technologique STAV** (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant).

- **Un module long sous forme d'UCARE (40 heures), sur le Plan de gestion durable des haies**, proposé dans le cadre d'un Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole dispensé en apprentissage et formation continue adulte au Campus des Sicaudières.



©C.Peltier

ENSEIGN'HAIES : un parcours d'apprentissage sur l'arbre et la haie pour l'enseignement agricole

A ces quatre modules, s'en ajoutent également **quatre autres réalisés en complémentarité dans le cadre du projet RESP'HAIES** avec des équipes pédagogiques d'autres établissements de l'enseignement agricole : Rochefort-Montagne, Saint-Lô Thère et Coutances.

PARTENAIRES :



Le projet repose sur la **collaboration entre des équipes pédagogiques de l'enseignement agricole et de structures de développement de l'agroforesterie**. La conception des modules pédagogiques sera assurée par la collaboration entre ces différentes équipes, afin de bénéficier de leurs regards réflexifs croisés et de leurs expériences en la matière. Cette conception consiste à étudier les savoirs au cœur des ressources techniques pour identifier des concepts clés qui seront au cœur des apprentissages. Une fois les modules conçus, ils seront testés auprès des élèves des établissements de Melle et de Bressuire dans le cadre d'une collaboration entre ces mêmes équipes puis analysés en termes d'apprentissages avant d'être formalisés pour une diffusion plus large. L'apport de la structure locale de développement experte en agroforesterie occupe une place essentielle dans le projet ; son intervention aux côtés de l'équipe pédagogique permet à la fois d'**apporter aux élèves un témoignage professionnel et de les faire participer à des travaux dirigés permettant une application de terrain des savoirs enseignés** : sous forme d'une

participation à un chantier de plantation, de déchetage, de la participation à un plan de gestion, à un inventaire biodiversité d'une haie, etc.

PERSPECTIVES ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les modules seront testés et analysés au second semestre 2022 afin de les améliorer si nécessaire et d'en tirer des préconisations ou points de vigilance quant à leur utilisation. Les contenus des modules seront ensuite mis en forme afin d'être ré-appropriables par d'autres acteurs de l'enseignement agricole. Ils seront disponibles gratuitement sous forme de fiches pédagogiques sur la plateforme Arboréole (<https://arborecole.fr/>) et sous forme de fiches d'expériences pédagogiques analysées sur la plateforme Pollen (<https://pollen.chlorofil.fr/>)

Biomasse-carbone : Projet de recherche et de développement

Les haies bocagères sont une source de biomasse pour développer les ressources renouvelables des territoires agricoles. Leur préservation et leur maintien sont aussi une solution pour stocker davantage de carbone dans les parcelles.

Cependant, **les données disponibles aujourd'hui sont faibles et ne permettant pas de réaliser des scénarios fiables pour valoriser ces services.** Les partenaires de cette étude (INRAE, Solagro, IGN, Afac-Agroforesteries) s'associent dans le cadre d'un projet cofinancé par le CASDAR Resp'haies et l'ADEME pour engager **un premier travail d'évaluation de la biomasse bocagère et du carbone dans les compartiments aériens et sols de 4 situations pédoclimatiques différentes.**

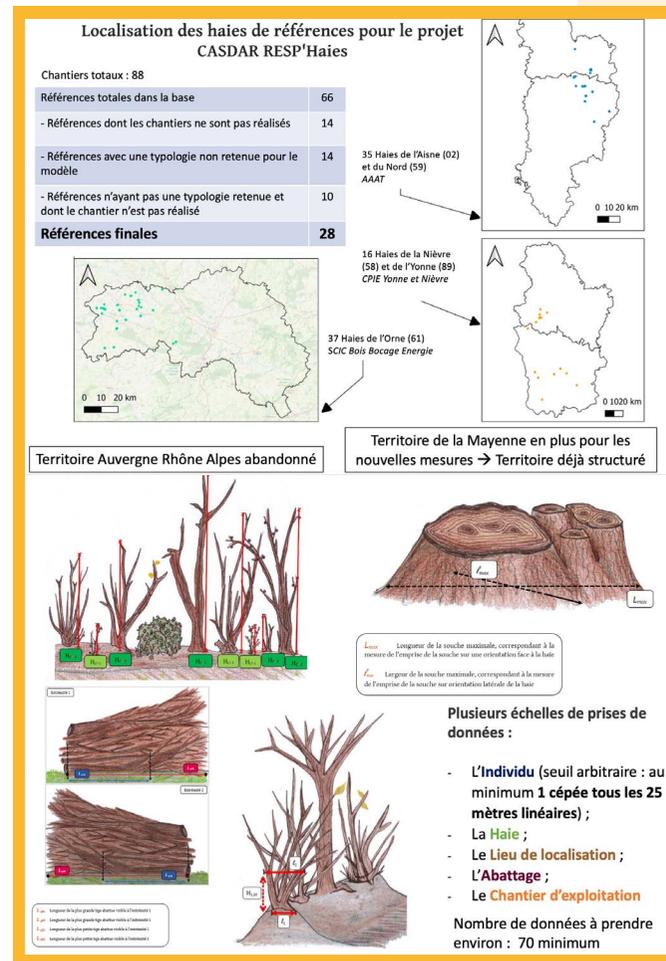
Au-delà de la production de premières données de références, l'objectif est de tester **une méthode qui puisse être déployée sur l'ensemble des bocages en France à des échelles fines pour aider les orientations des politiques publiques sur les haies** et de préciser les conditions techniques et matérielles de ce déploiement. L'Afac-Agroforesteries est coordinateur du projet.

LE CONTEXTE DU PROJET

Afin d'accompagner la transition énergétique en cohérence avec les scénarios envisagés sur le recours à la biomasse bocagère, il demeure indispensable de **poursuivre le travail d'acquisition de connaissances, de suivi et d'analyses de la ressource disponible.**

En effet, la fabrication de bois déchiqueté pour les chaudières bois ne doit pas s'accompagner d'une destruction du bocage par excès de prélèvement, par mauvaise conduite des haies, ou par non maîtrise du marché.

Les études réalisées précédemment par l'IGN sur l'évaluation de la biomasse en Bretagne et en Normandie s'appuyaient sur des enquêtes auprès des opérateurs. Les retours d'enquête réalisés ont été peu nombreux et les résultats ont été jugés mal exploitables. Aujourd'hui il est difficile pour les acteurs locaux de donner des valeurs chiffrées des volumes récoltés et des fréquences de coupe dans les haies qu'ils rencontrent sur leur territoire. Par conséquent, le seul moyen d'estimer aujourd'hui des volumes récoltables dans les haies, est de se référer aux **données de l'étude de Bouvier qui datent presque de 10 ans mais qui restent utilisées à ce jour par les professionnels.**



Pour évaluer de manière plus robuste la biomasse bocagère et les prélèvements possibles, il est nécessaire de disposer d'une base de données de mesures de

terrain, s'appuyant sur un cubage des haies précis, par une méthodologie maîtrisée qui puisse être utilisable à grande échelle d'extrapolation statistique, en association avec un dispositif exhaustif de description du linéaire bocager.

Outre leur contribution à la substitution d'énergie fossile, les haies sont aussi une source potentielle d'augmentation des puits de carbone dans l'espace agricole. Aussi, le chiffrage du potentiel que représente ce levier dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, porté par la Stratégie Nationale Bas Carbone, est indispensable. Une méthodologie Label Bas Carbone sur les haies a été réalisée par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. Elle s'appuie sur les résultats du projet Carbocage des bocages de l'Ouest et sur l'état de connaissances bibliographiques. Cependant,

Biomasse-carbone : Projet de recherche et de développement

sa construction butte sur le manque de références disponibles sur le stock de carbone des haies dans les différents compartiments, suivant les types de haies et les situations pédoclimatiques en France. Pour remédier à ce manque de connaissances, de nombreux abattements sont réalisés afin de ne pas risquer de surestimer le stockage additionnel de carbone des projets de haies accompagnés dans le cadre de cette méthode. Il est donc nécessaire de poursuivre les suivis pour préciser les données de références nécessaires aux modèles.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PROJET

L'objectif général de l'action est de concevoir, à terme, une méthode de calcul des stocks et des flux de biomasse et de carbone dans les compartiments aériens et sols des haies :

- applicable de manière cohérente aux échelles nationales, régionales et territoriales,
- produisant des résultats par zones présentant des types de haies et d'accroissements annuels identiques

(pas de prédictions locales), permettant d'avoir des synthèses de données à des échelles régionales,

- valorisant au maximum les informations disponibles (DSB, MNS, IFN, cartes pédologiques, cubage, chantiers, etc.),
- associant les structures institutionnelles et les professionnels des territoires,
- permettant de simuler des scénarios d'évolution de gestion et de conditions de croissance en fonction des évolutions climatiques des haies.

A cette fin, le projet vise spécifiquement à répondre aux deux objectifs suivants :

- Produire des premiers éléments de références chiffrés de biomasse et de stock de carbone dans les compartiments aériens et sols pour 3 grands types de haies caractéristiques, dans 4 situations de contextes pédoclimatiques différents en France : Normandie, Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Haut de France.
- Concevoir et tester une méthode de calcul des stocks et des flux de biomasse

et de carbone dans les compartiments aériens et sols des haies sur des zones d'études expérimentales. En particulier ce projet va permettre d'établir une méthode de cubage simplifiée pour mesurer la productivité et la production de biomasse des haies.

- Le projet se déroule de Octobre 2020 à Octobre 2022.

En parallèle de l'établissement de ces données et méthodologies reproductibles à grande échelle, l'IGN a réalisé un travail pour développer une méthodologie générique capable de produire des estimations cohérentes et comparables des stocks de biomasse et carbone aux échelles nationales et régionales dont les résultats ont été présentés en Mai 2022.

Il a ainsi été établi une première approche d'évaluation de la ressource ligneuse dans les haies et son exploitation récente sur une large échelle géographique, à savoir 31 départements parmi les plus bocagers.

Ces projets simultanés ont permis d'engager des échanges nourris avec l'IGN pour mieux

caractériser ensemble à moyen terme la ressource bocagère à partir de données de tarifs de cubage et mesures carbone fiables issues du terrain croisées avec une extrapolation cartographique automatisée grande échelle.

Biomasse-carbone : Projet de recherche et de développement

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

MOBILISATION DES OPÉRATEURS DE TERRAIN POUR LES RELEVÉS BIOMASSE

- structures engagées : B2E - Orne, Mission Haie, Atelier Agriculture Avesnois Thierrache - Avesnois, CPIE-Yonne-Nièvre, SCIC Mayenne Bois Energie

CONSTRUCTION ÉCHANTILLONNAGE SUR LES TERRITOIRES

- Contacts des agriculteurs et partenaires de chantiers de travaux
- Identification des haies pour les relevés

ETABLISSEMENT PROTOCOLE

- de cubage des haies de taillis et têtards
- de mesure du carbone dans les sols

CARTOGRAPHIE ÉTAT HYDRIQUE DU SOL AU COURS DE LA SAISON DE POUSES DES ARBRES

- établissement de la réserve hydrique des sols à partir des référentiels régionaux pédologiques
- évaluation des déficits hydriques à partir des données Météo France

MESURES DE L'ÉCHANTILLONNAGE DES HAIES SUR LA BIOMASSE ET CARBONE

- relevés des données de terrain hiver 2020/2021 et 2021/2022

SUIVI DES DONNÉES ISSUES DES CHANTIERS DE BROYAGE

ANALYSE DES ÉCHANTILLONS DES SOLS PRÉLEVÉS POUR LES MESURES CARBONE

- premiers résultats à conforter avec les chantiers en cours

PREMIERS RÉFÉRENTIELS DE BIOMASSE ET DES DONNÉES SUR LES GABARITS DES HAIES

VÉRIFICATION DES ÉLÉMENTS DE CONVERSION

3 MODÈLES DE CUBAGE SIMPLIFIÉ EN TEST POUR LES TAILLIS D'ARBRES, D'ARBUSTES, ET LES TÉTARDS

PREMIER RÉFÉRENTIEL D'ACCROISSEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE DANS LES SOLS DANS DIFFÉRENTES SITUATIONS RÉGIONALES

Biomasse-carbone : Projet de recherche et de développement

FINANCEURS



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

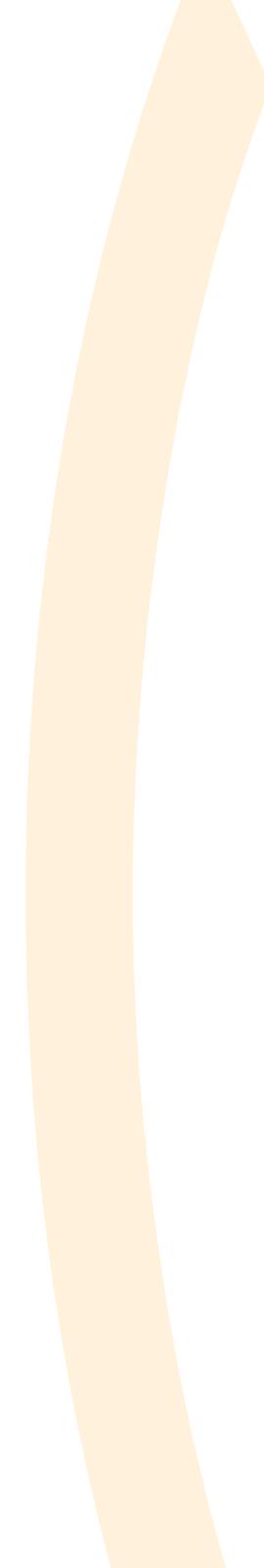


PARTENAIRES



OPÉRATEURS ASSOCIÉS







VI.

Promouvoir et outiller le développement de l'agroforesterie

©Photo: Alpac-Agroforesteries

Des outils métiers à la Géohaie : étude de faisabilité d'un géoportail sur la haie

PARTENAIRES DE L'ACTION



En tant qu'expert
métier et
producteur de
données



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

En tant que
producteur et
gestionnaire de
données

FINANCEURS GÉOHAIE



OBJECTIFS

Aujourd'hui, les différents acteurs de la haie, qu'ils soient producteurs, administrateurs ou utilisateurs des données, partagent la nécessité de créer une infrastructure numérique globale pour centraliser la donnée sur les haies. Les objectifs sont les suivants :

- Homogénéisation des données de la haie via des standards de flux
- Plateforme d'hébergement et de centralisation des données autour d'une couche socle de digitalisation des haies avec une notion d'archivage pour suivre les évolutions
- Ecosystème d'outils métier et bases de données associées rattachées à la couche socle.
- Plateforme favorisant le développement d'outils métier, accessible aux professionnels de la haie
- Mise à jour dynamique de la couche de digitalisation des haies socle et des bases de données associées via les outils métiers : les utilisateurs ont accès à tout moment à une couche à jour
- Utilisation d'une partie des données

des différentes bases outils par les utilisateurs de la Géohaie pour pouvoir faire des bilans et diagnostics à différentes échelles spatiale et temporelle

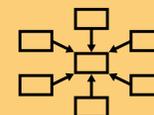
- Validation de la couche socle par l'IGN et mise à disposition publique d'un set réduit de données sur la haie via la BD Topo et le Géoportail.

DESRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à créer la Géohaie qui recouvre les **fonctions de géo-serveur, support aux outils métiers liés à la haie et de portail de la haie**. Après validation du contenu du géo-serveur par l'IGN, une partie des données de la haie est mise à disposition au public via la BD Topo IGN et le Géoportail, qui offre une interface de visualisation de données géo-référencées. Cette plateforme numérique a comme objectif de **faire dialoguer les différentes couches de données nationales sur la haie**. Elle offrera un hébergement des bases de données d'outils métiers : le PGDH, l'outil reporting des plantations, et assurera en contrepartie un apport de données qualitatives et de mise à jour.



CROISER LA DONNÉE
(terrain x macro, région x région, local x national, dialogue entre les ≠ couches de haies)



MUTUALISER DES DONNÉES
d'un même territoire (du national au local) et d'un même élément (la haie)

GÉOHAIE



CAPITALISER la donnée dans le temps long pour apporter la notion d'évolution (grâce à une mise à jour en continue)



ALIMENTER ET ACTUALISER les bases de données en ayant recours à l'intelligence collective de professionnels de la haie pour produire des ressources fiables toujours à jour



REPORTING des actions réalisées à différentes échelles

Des outils métiers à la Géohaie : étude de faisabilité d'un géoportail sur la haie

ETAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

En partenariat avec l'IGN, une étude a été réalisée durant l'année 2021 comprenant un volet d'étude de faisabilité technique (réalisé par l'IGN en collaboration avec l'Afac) ainsi qu'un volet d'étude des besoins d'acteurs concernés et intéressés (réalisé par l'Afac-Agroforesteries).

Cette étude de faisabilité technique a pour livrables :

- un scénario pour la mise en place d'une base de données nommée Géohaie afin de définir les liens et les flux possibles entre cette base et les bases de données métiers de l'AFAC (PGDH, Plantation, Label Haie et Biomasse), le référentiel haie de l'IGN, les bases régionales et le futur système d'information de la Biodiversité (SIB) en proposant des scénarios possibles avec un modèle standard de données V0 de la base « Géohaie » ;
- un scénario d'échanges entre la base de données Géohaie et les différentes

bases de données métiers citées précédemment avec un modèle standard d'échange de base de données standard V0.

- Des scénarios de mise en place concrète du dispositif et des stratégies d'hébergement et d'organisation des bases de données.

L'Afac Agroforesteries a réalisé une enquête sous forme d'un entretien par visio conférence de 2 heures auprès de 31 structures et 81 personnes ont été interrogées pour établir les besoins aux différentes échelles d'utilisation d'une base de données socle nationale et d'un portail sur la haie (Géohaie) afin de construire un projet qui répondent aux attentes du plus grand nombre d'acteurs et qui permettra d'engager le projet et d'en assurer un fonctionnement durable.

Les structures interrogées sont de dimension nationale et régionale et représentant la diversité des acteurs susceptibles d'être concernés par la Géohaie. Deux régions ont été choisies comme régions tests pour conduire le volet besoin : La région Occitanie et la région Bretagne, au vu de

leurs expériences antérieures sur la mise en place d'une base de données et d'un observatoire des haies et des plantations.

Sur cette base, en 2022 les partenaires du projets se mobilisent pour faire connaître ce projet et rassembler la gouvernance ainsi que le plan de financement pour engager la construction de la Géohaie.



Des outils métiers à la Géohaie : aux services des opérateurs de la haie

PARTENAIRES DE L'ACTION



FINANCEURS GÉOHAIE



dans le cadre
du projet



1. DIFFUSION ET MAINTENANCE DE L'OUTIL PLAN DE GESTION DURABLES DE LA HAIE

Le Plan de gestion durable des haies (PGDH) est un **outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur**. Il lui apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des **travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci**. Ce diagnostic initial aide donc l'exploitant à mettre en place une planification de la gestion durable des haies de son exploitation.

Le PGDH est réalisé par le **conseiller bocage-agroforestier** pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques.

Il est le référentiel initial qui sera nécessaire pour de nombreuses démarches autour des haies, comme le label « bois bocager géré durablement » ou le « Label bas carbone ». Il apporte par ailleurs des informations sur la caractérisation des haies d'un territoire à partir de données fiables de terrain.

L'APCA est également en train de développer une application pour la gestion durable des haies. Cette application doit répondre aux standards mis en place dans le PGDH et doit être compatible avec la Géohaie pour **une mutualisation des données à grande échelle**.

ETAT D'AVANCEMENT

La formation nationale au Plan de gestion durable des haies (PGDH) mise en place en 2020 avec le centre de formation CFPPA Angers le Fresne a permis de former jusqu'à aujourd'hui cent deux techniciens sur 9 sessions de formation. Cela témoigne d'une forte montée en puissance du déploiement de l'outil sur le terrain.

En parallèle, pour accompagner ce déploiement, l'Afac-Agroforesteries a recruté fin 2020 une géomaticienne et développeuse : Lauranne Pille (1 ETP) pour assurer la gestion de la base de données, la gestion des droits d'accès utilisateurs et l'accompagnement SAV quotidien des utilisateurs (débug les opérateurs) du PGDH. Cette mission est essentielle pour accompagner la prise en main opérationnelle de l'outil numérique PGDH par

les utilisateurs, après leur formation à Angers.

La liste des personnes accréditées à réaliser un PGDH est consultable sur le site du Label Haie :

<https://labelhaie.fr/demarches-obtenir-label-haie/>

Par ailleurs pour appuyer les techniciens réalisant un PGDH, un guide d'utilisation de l'outil PGDH a été établi par l'Afac-Agroforesteries. **Il explique et illustre chacun des indicateurs à relever et la manière de les interpréter sur le terrain** afin de renseigner correctement et de façon homogène les différents champs du PGDH. Ce guide donne également **les astuces et les méthodes pour parcourir l'exploitation agricole et relever les indicateurs à la haie de la façon la plus opérationnelle et rapide possible**.

Ces différents guides forment des supports techniques nécessaire à tout un corps de métier autour de la haie et confortent le déploiement des outils nationaux développés par l'Afac-Agroforesteries. Ils constituent :

- un socle pour justifier scientifiquement les indicateurs et accompagner la mise en œuvre du Label Haie ;
- un apport de connaissances pour les

Des outils métiers à la Géohaie : étude de faisabilité d'un géoportail sur la haie

conseillers bocage/agroforestiers ;

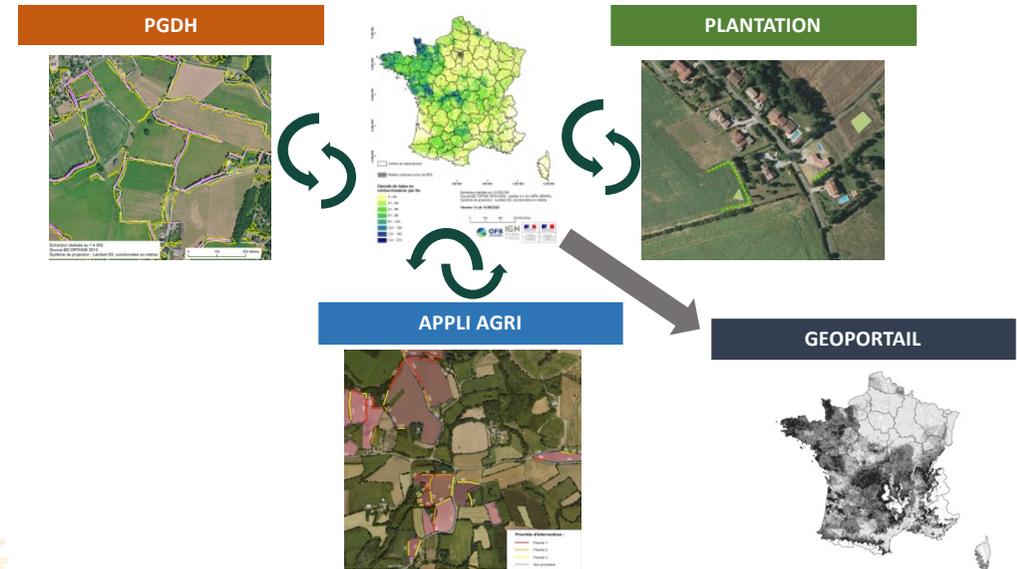
- une définition commune à l'échelle nationale des enjeux et des préconisations de la gestion durable des haies ;

Sur l'année 2020-2021, le guide d'utilisation de l'outil PGDH ainsi que le référentiel de formation PGDH ont été finalisés. Leur édition représente un enjeu important pour l'assise et le développement du Label Haie et des outils associés.

PERSPECTIVES

Les objectifs visés en 2022 sont :

- communiquer sur le cadre type du PGDH auprès des institutionnels afin d'inscrire cet outil dans les programmes d'actions régionaux
- construire un CCTP pour son déploiement
- Inscrire la formation PGDH au registre de formation national (en UCARE)
- ouvrir la formation PGDH dans d'autres centres CFPPA (en Bretagne et Nouvelle Aquitaine)
- intégrer un module Carbone dans l'outil



Des outils métiers à la Géohaie : aux services des opérateurs de la haie

2. DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL PLANTATION

FINANCEURS GÉOHAIE



L'Afac-Agroforesteries construit un **outil numérique commun de reporting des plantations**. Cet outil, destiné aux structures accompagnant et/ou réalisant des plantations de haies et autres systèmes agroforestiers, permettra d'enregistrer le projet de plantation (à l'échelle de l'exploitation agricole) en amont de leur réalisation, puis en aval, une fois le chantier réalisé.

Pour les utilisateurs, il vise à :

- donner une programmation de travaux de plantation à l'échelle de l'exploitation,
- optimiser la connexion des nouvelles plantation avec l'existant pour avoir une maille fonctionnelle,
- faciliter l'organisation opérationnelle d'un accompagnement d'un collectif

d'agriculteurs (préparation des commandes de plants...),

- offrir un suivi des projets dans le temps,
- optimiser le reporting d'une campagne de plantation pour les différents financeurs des programmes de plantation,

Ces données seront collectées au niveau national grâce à un **hébergement unique et un format standard de données**. Ainsi il permettra d'assurer la capitalisation et le suivi national des plantations de haies en France,

ETAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

Un groupe de travail technique composé d'opérateurs de terrain du réseau Afac-Agroforesteries, de porteurs de programme de plantation, de porteurs de politiques publiques dédiées à l'arbre et à la haie, est animé pour paramétrer collectivement l'outil de reporting des plantations afin qu'il réponde à l'ensemble des besoins et des attentes des utilisateurs.

L'outil est en cours de développement en régie sur le même modèle que le PGDH

pour permettre aux opérateurs déjà formés de s'en saisir rapidement.

L'objectif est de finaliser un prototype pour Juin 2022 afin de le mettre en test auprès du groupe de travail.

Des outils métiers à la Géohaie : étude de faisabilité d'un géoportail sur la haie

«VERS UNE GESTION DURABLE DES HAIES DE LA CREUSE (23)» – 2021/2022

FINANCEURS GÉOHAIE



Nouvelle-Aquitaine
via l'appel à projets
Mob'Biodiv

la CREUSE
le Département



Ce projet conduit en partenariat entre le CPIE du Pays Creusois, le CAUE de la Creuse, Prom'haies en Nouvelle Aquitaine et l'Afac-Agroforesteries a l'ambition de mobiliser un large réseau d'acteurs du territoire et de partenaires afin d'inscrire la gestion durable des haies creusoises au cœur des dynamiques d'aménagement et de gestion des espaces.

À partir d'un diagnostic de l'état du bocage du département, il s'agit de développer des outils et des actions d'accompagnement, de formation, de sensibilisation et de communication à destination de publics cibles. Chacune de ces actions sera développée dans une optique de reproductibilité. Dans ce cadre, l'Afac participe à ce projet exceptionnellement à une échelle locale dans l'objectif de tester une méthodologie de diagnostic territoriale à partir des indicateurs de descriptions des haies qui seront inscrits dans la future Géohaie.

En 2021, un transfert technique a été mis en place pour engager le travail d'inventaire terrain. Le diagnostic sera finalisé à l'automne 2022.



Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Écologiques - Agroforesterie

MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE, LE MINISTRE A REMIS LEURS PRIX AUX LAURÉATS



Cérémonie de remise des prix 2021 par Julien Denormandie

En 2020, avait lieu la première remise de prix sur le Salon International de l'Agriculture. Cette année, en raison de la crise sanitaire la **remise des prix s'est faite à distance** depuis le ministère de l'Agriculture.

En effet, le 20 mai le **Ministre Julien Denormandie a remis en visioconférence leurs prix aux 5 lauréats 2021.**

Après une saison de jury sur 10 territoires, ce sont finalement 11 agriculteurs qui ont obtenu un prix local. Le 03 février 2021, le jury national a étudié leurs candidatures pour retenir :

- 3 lauréats dans la catégorie Gestion
- 2 lauréats dans la catégorie Implantation



Journée de jury local édition 2022 en Bretagne, territoire du Bas-Léon



Webinaire d'inscription des territoires pour l'édition 2023

UN CONCOURS AUX TEMPORALITÉS DIVERSES

La reconnaissance des pratiques n'attend pas, ainsi les jurys locaux ont pu démarrer leurs visites pour sélectionner les potentiels futurs lauréats 2022.

Du printemps à l'automne, **9 jurys** se sont organisés pour mieux comprendre les motivations et la mise en œuvre des pratiques agroécologiques des candidats.

Dès décembre, sont lancées les inscriptions des territoires souhaitant organiser une **sélection locale lors de l'édition 2023.** Pour la première fois, nous avons organisé un webinar expliquant les enjeux du Concours et les bénéfices de valorisations pour les organisateurs.

ILS SOUTIENNENT LE CONCOURS :



MEMBRES DU FONDS POUR L'ARBRE

PARTENAIRES



Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Écologiques - Agroforesterie

VALORISATION DES PRATIQUES : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Le concours Agroforesterie est l'occasion de valoriser les engagements et efforts des agriculteurs pour développer l'arbre dans leurs systèmes agricoles.

L'arbre et la haie dans l'agroforesterie peut-être un sujet complexe a expliqué à un public pas toujours sensibilisé à ces enjeux. Il est donc nécessaire de les accompagner dans la valorisation de leurs pratiques. Ainsi nous avons réalisé **un kit de valorisation comprenant des supports à la fois digitaux et physiques aux couleurs du concours.**

Les lauréats nationaux vont recevoir :

- Une affiche format A1 décrivant les différentes pratiques de l'agroforesterie, et leurs enjeux
- Une affiche personnalisée pour chaque lauréats et leurs objectifs
- Une banderole promouvant l'agroforesterie et le prix de lauréat
- Des visuels pour leurs site web et réseaux sociaux ainsi que le contenu rédigé correspondant



Affiche Agroforesteries format A1



Affiche personnalisée format A1



Banderole



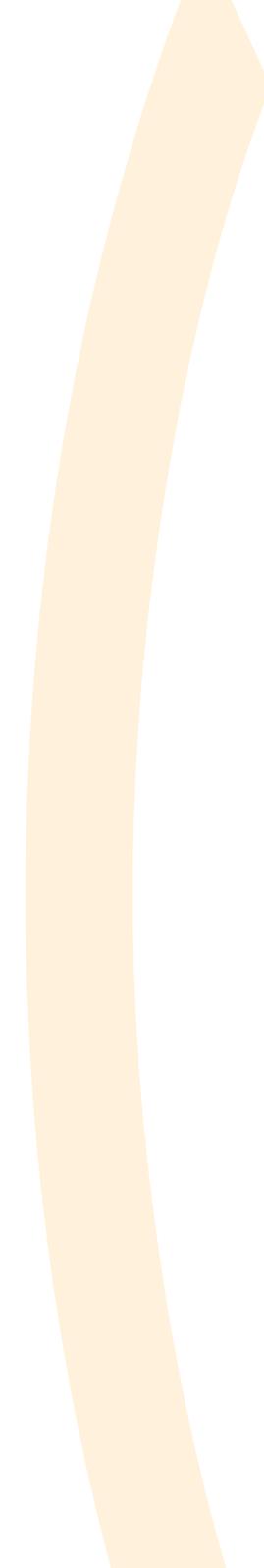
Visuel pour réseaux sociaux personnalisé



Photo de couverture pour page Facebook



Photo de profil pour page Facebook



**Association française arbres
champêtres et agroforesteries**

38 rue Saint Sabin, 75 011 Paris
contact@afac-agroforesteries.fr

www.afac-agroforesteries.fr

SIRET : 508 047 396 00033